

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2012

**Une histoire politique de la  
bibliothèque de la Chambre des pairs  
(1814 - 1848)**

**Simon Bertin**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Maître de conférences – ENSSIB



## **Remerciements**

*J'aimerais tout d'abord remercier Mme Raphaële Mouren d'avoir accepté de diriger mon travail. Ses conseils, sa disponibilité et surtout sa confiance m'ont permis de le mener à son terme.*

*Ma reconnaissance va ensuite à M. Jean-Paul Richard, directeur de la bibliothèque et des archives du Sénat, qui a bien voulu m'ouvrir les portes de son service. Mme Isabel Girardot et M. Daniel Sibia m'ont été d'une aide précieuse au cours de mes recherches au palais du Luxembourg ; je les remercie très chaleureusement.*

*Je tiens enfin à exprimer toute ma gratitude et mon amitié à Mme Danielle Reijers, qui m'a accueilli à Veille-Eglise-en-Yvelines, dans la propriété de son aïeul Jean-Arsène Carrey, le bibliothécaire de la Chambre des pairs. Ma rencontre avec Mme Reijers et, à travers ses archives privées, avec le bibliothécaire Carrey, resteront parmi les meilleurs souvenirs de ce travail de recherche.*

## **Résumé :**

*La Chambre des pairs est une assemblée amie des livres. Sa bibliothèque, soigneusement constituée par le bibliothécaire Carrey et avec la sollicitude des pairs, est devenue emblématique du palais du Luxembourg. L'histoire de cette bibliothèque est de part en part politique : souhaitée par la haute administration de la Chambre des pairs, elle se développe au gré des événements politiques de la France de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Elle joue en outre un rôle crucial au service de l'affermissement et du rayonnement de la pairie, notamment à travers les échanges de documents parlementaires négociés par voie diplomatique.*

*Descripteurs : Bibliothèque du Sénat (France) ; Bibliothèques -- Histoire ; Bibliothèques gouvernementales ; Paris (France) -- Palais du Luxembourg ; Pairie -- France -- 19e siècle*

## **Abstract:**

*The Chamber of Peers was an assembly attentive to books and humanities. Its library, carefully constituted by Librarian Carrey, thanks to the Peers' solicitude, has become an emblem of the Luxembourg Palace. The history of this library is a thoroughly political one. Born as a wish of the Chamber of Peers' high administration, it developed with the flow of France's political turnarounds, from the Bourbon Restoration to the July Monarchy. The library played a crucial role at the service of the Peerage's consolidation and influence, notably through the exchanges of parliamentary documents, which were negotiated through diplomatic channels.*

*Keywords: Senate Library (France); Libraries -- History; Government libraries; Paris (France) -- Luxembourg Palace; Peerage -- France -- 19e century*

## ***Droits d'auteurs***



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.



# Sommaire

INTRODUCTION.....	9
NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE AU PALAIS DU LUXEMBOURG .....	13
<b>L'embryonnaire bibliothèque du Sénat conservateur .....</b>	<b>13</b>
<i>Restauration et réaménagement du palais .....</i>	<i>13</i>
Réinvestissement d'un lieu prestigieux mais défraîchi .....	13
Les travaux de réhabilitation de l'architecte Chalgrin .....	14
<i>Les deux armoires de consolation .....</i>	<i>14</i>
Des tentatives infructueuses .....	14
Une bibliothèque réduite à la portion congrue.....	15
<i>Etude du fonds.....</i>	<i>16</i>
Dons et hommages .....	16
Quelques acquisitions remarquables .....	17
Intérêt de l'étude de la bibliothèque du Sénat conservateur .....	17
<b>La Restauration ou l'avènement d'une « bibliothèque qui n'existait pas » .....</b>	<b>18</b>
<i>Aménagement de la galerie des cartons et de la salle blanche .....</i>	<i>19</i>
<i>Attribution d'un crédit pour l'achat de livres et nomination d'un bibliothécaire ...</i>	<i>19</i>
<i>Constitution des collections .....</i>	<i>19</i>
Premières acquisitions : entre encyclopédisme et spécialisation .....	19
Etat général du fonds en 1830 .....	21
Deux collections de manuscrits importantes : Boissy d'Anglas et Pelletier de Saint-Fargeau.....	21
La collection Morel-Vindé .....	22
<b>L'âge d'or de la bibliothèque sous la Monarchie de Juillet .....</b>	<b>22</b>
<i>La bibliothèque, nouveau joyau du palais .....</i>	<i>23</i>
Nouvelle distribution du Palais.....	23
Aménagement et décoration de la bibliothèque .....	23
<i>Enrichissement du fonds et acquisition de collections précieuses.....</i>	<i>24</i>
L'accroissement soutenu des collections.....	24
La collection Pixérécourt .....	24
La collection Mounier .....	25
Une exceptionnelle collection de journaux et périodiques .....	25
<i>La bibliothèque au crépuscule de la Monarchie de Juillet .....</i>	<i>25</i>
L'ascension finale .....	25
Les années blanches : 1848 – 1852.....	26
LES PAIRS ET LEUR BIBLIOTHEQUE : RAPPORTS PERSONNELS ET AFFAIRES POLITIQUES.....	29
<b>La Chambre des pairs : une assemblée amie des livres .....</b>	<b>29</b>
<i>Une haute administration pleine de sollicitude .....</i>	<i>30</i>
Le marquis de Sémonville .....	30
Le duc Pasquier .....	31
Le duc Decazes.....	31
<i>Quelques figures marquantes de lecteurs de la bibliothèque .....</i>	<i>32</i>
<b>A l'origine des collections majeures : les pairs de France .....</b>	<b>33</b>
<i>Les pairs donateurs .....</i>	<i>33</i>
Le vicomte de Morel-Vindé.....	33
Le baron de Gérando.....	33

Le comte de Villeneuve.....	34
<i>Les pairs auteurs</i> .....	34
<i>Les pairs modèles</i> .....	35
<b>Le sort de la bibliothèque débattu en séance .....</b>	<b>35</b>
<i>Budget et personnel</i> .....	36
<i>Débats de politique documentaire</i> .....	37
<b>LA BIBLIOTHEQUE AU SERVICE DE LA NOUVELLE PAIRIE :</b>	
<b>RENFORCEMENT ET RAYONNEMENT DE LA CHAMBRE HAUTE .....</b>	<b>41</b>
<b>La bibliothèque, instrument de légitimation.....</b>	<b>41</b>
<i>Critiques à l'encontre de la pairie et du bicamérisme.....</i>	<i>41</i>
<i>Puissance symbolique de la bibliothèque .....</i>	<i>43</i>
<b>Le manuscrit Duprat-Taxis : une affaire d'Etat.....</b>	<b>44</b>
<i>Un généalogiste bien embarrassant .....</i>	<i>44</i>
<i>Un nouveau chargé d'acquisition à la bibliothèque: Louis XVIII.....</i>	<i>45</i>
<i>Une conservation peu orthodoxe .....</i>	<i>46</i>
<b>Les échanges parlementaires ou la diplomatie des livres .....</b>	<b>46</b>
<i>Avec la Chambre des Lords .....</i>	<i>47</i>
<i>Avec d'autres Parlements étrangers .....</i>	<i>49</i>
<b>DANS LES ROUAGES DE LA CHAMBRE DES PAIRS : PORTRAIT DE JEAN-</b>	
<b>ARSENE CARREY, SON BIBLIOTHECAIRE .....</b>	<b>51</b>
<b>Un bibliothécaire sans reproche.....</b>	<b>51</b>
<i>Parcours d'un fonctionnaire talentueux .....</i>	<i>52</i>
<i>Une influence essentielle et durable .....</i>	<i>53</i>
<b>Le collaborateur des pairs.....</b>	<b>54</b>
<i>Relations professionnelles .....</i>	<i>54</i>
<i>Relations personnelles.....</i>	<i>55</i>
<b>Carrey et la Chambre des Lords.....</b>	<b>55</b>
<i>Une impulsion décisive .....</i>	<i>55</i>
<i>Carrey et Leary : premiers pas de l'Entente cordiale .....</i>	<i>56</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>59</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>63</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>67</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>81</b>

# Introduction

---

*L'institution d'une assemblée unique me paraît si périlleuse pour la tranquillité et la prospérité d'un pays que je n'ai pas cru pouvoir voter une constitution où ce germe de calamités est déposé. Je souhaite profondément que l'avenir me donne tort.*  
Victor Hugo, Lettre publiée dans *Le Moniteur*, 5 novembre 1848

Le 4 novembre 1848, Victor Hugo refuse de donner sa voix à la Constitution de la Seconde République. C'est l'article 20, instituant un régime parlementaire monocaméral, qui emporte sa décision<sup>1</sup>. Nommé pair de France en avril 1845, Victor Hugo s'élève pour défendre un principe controversé depuis l'établissement d'un système représentatif en France : l'existence d'une Chambre Haute.

L'histoire de la Chambre des pairs, depuis son instauration par la Charte de 1814 jusqu'à sa disparition en 1848, est inséparable de celle de ses efforts de légitimation. Les enjeux ne sont pas seulement de nature constitutionnelle : la question se pose aussi de l'existence d'une aristocratie civile et de son rôle politique dans la France de la Restauration. Dans ce cadre, la bibliothèque de la Chambre devient progressivement l'un des lieux où se construit la légitimité de la pairie : elle est tout à la fois le lieu de travail où s'élabore l'activité parlementaire et le symbole richement décoré d'une assemblée savante et lettrée.

Ce travail vise à étudier l'histoire de la bibliothèque de la Chambre des pairs à l'aune du contexte politique de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Il s'agira principalement d'envisager les modalités selon lesquelles la bibliothèque qui se développe au palais du Luxembourg a pu jouer un rôle au service de la nouvelle Chambre Haute.

Gaston Bernier, directeur de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 2000, indique que les bibliothèques parlementaires constituent « un champ de recherche encore à défricher »<sup>2</sup>. Les chercheurs et les professionnels doivent généralement se contenter de brèves notices historiques éditées par les assemblées parlementaires elles-mêmes. Gaston Bernier souligne pourtant que « le domaine pourrait être exploité bien davantage, car les archives des parlements et des assemblées conservent de riches fonds laissés en jachère mais à portée de main des chercheurs »<sup>3</sup>.

Non seulement les travaux historiques consacrés aux bibliothèques parlementaires sont rares et les sources peu nombreuses, mais leur signification politique est aussi bien souvent négligée. Pourtant, la formation d'une bibliothèque parlementaire va généralement de pair avec l'instauration d'une assemblée législative dont elle dépend directement<sup>4</sup>.

Ainsi en est-il de la bibliothèque du Sénat français. Aujourd'hui riche d'environ 420 000 documents, elle est destinée à assister les sénateurs et les fonctionnaires de

---

<sup>1</sup> « Art. 20. – Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique ». *Constitution de la Seconde République du 4 novembre 1848*, Chapitre IV, « Du pouvoir législatif ».

<sup>2</sup>Gaston BERNIER, « Les bibliothèques parlementaires du XVIIIe siècle à nos jours », *BBF*, 2003, n° 1, p. 111.

<sup>3</sup>*Ibid.*

<sup>4</sup> La bibliothèque du Congrès à Washington et la bibliothèque de la Diète à Tokyo, qui font également office de bibliothèques nationales et entretiennent des collections encyclopédiques, en sont les exceptions les plus remarquables.

l'institution dans le cadre de la procédure législative. Son fonds est largement dédié aux différentes branches du droit public, de l'économie politique, des relations internationales et des affaires sociales. Il comporte toutefois certaines curiosités bibliographiques et des collections précieuses sans rapport évident avec les affaires publiques. Ces collections ont été acquises aux premières heures de l'établissement d'une bibliothèque au palais du Luxembourg, c'est-à-dire principalement sous la Chambre des pairs. Certaines d'entre elles sont issues de dons ou de legs de pairs vivement attachés à la bibliothèque et qui ont, par leur libéralité, concouru à son enrichissement au cours de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Les quelques notices historiques consacrées à l'histoire de la bibliothèque du palais du Luxembourg sont l'œuvre des bibliothécaires et archivistes de la Chambre Haute sous le Second Empire et la Troisième République<sup>5</sup>. Celles de l'archiviste Louis Favre et du bibliothécaire Samuel sont les plus complètes et ont servi de base à cette étude<sup>6</sup>. Toutefois, ce sont surtout les archives de la direction de la bibliothèque du Sénat et la découverte des archives privées du bibliothécaire de la Chambre des pairs, Jean-Arsène Carrey, qui ont permis de proposer une nouvelle lecture, résolument politique, de l'histoire de la bibliothèque sous la Chambre des pairs.

Très tôt, dès le Sénat conservateur, le vœu est exprimé par les membres de la Chambre Haute de se doter d'une bibliothèque à leur service. Il ne sera pleinement exaucé que sous la Chambre des pairs, dans un contexte politique favorable à son développement. Encyclopédique à ses premières heures, elle se concentre progressivement sur l'histoire, la jurisprudence et l'acquisition de journaux français et étrangers. Elle s'enrichit d'échanges de documents parlementaires, négociés par voie diplomatique, notamment avec la Chambre des Lords.

Le dessein de ce travail est de retracer cette histoire de la bibliothèque de la Chambre des pairs en mettant en évidence les facteurs qui lui confèrent une dimension politique. Cette dimension politique est triple. La bibliothèque est d'abord un objet de politique intérieure : son sort est débattu en séance, plus particulièrement au cours des séances secrètes, et l'assemblée des pairs, qui compte quelques-uns des plus brillants écrivains et scientifiques de l'époque, s'intéresse à l'orientation qui lui est donnée. Le grand référendaire, surtout, lui accorde une attention toute particulière et affiche une attitude volontariste auprès du roi et de ses collègues pour enrichir les collections de la bibliothèque, la doter d'un bibliothécaire, de crédits spécifiques, et l'aménager dans un cadre à la hauteur de la richesse de son fonds.

Ensuite, la bibliothèque, devenue le joyau du palais du Luxembourg, joue un rôle éminemment politique à l'extérieur des portes du palais. Sa puissance symbolique est mobilisée au service de la nouvelle pairie en proie aux critiques républicaines et ultraroyalistes. L'acquisition et la conservation du manuscrit Duprat-Taxis, épisode hautement romanesque de l'histoire de la bibliothèque et de la pairie, illustre de manière éclatante son occasionnelle instrumentalisation au profit des intérêts politiques de la Chambre.

Enfin, la bibliothèque de la Chambre des pairs est un organe au service de la diplomatie des livres, qui permet à la fois d'enrichir les collections, de concourir au rayonnement international de la Chambre des pairs, et de cultiver des rapports de bonne entente avec les puissances étrangères, notamment avec l'Angleterre. Les échanges de documents avec la Chambre des Lords sont l'occasion de rapports cordiaux entre les

---

<sup>5</sup> Une liste exhaustive des catalogues et notices concernés est présentée en bibliographie.

<sup>6</sup> Louis FAVRE, *La bibliothèque du Palais du Luxembourg : Son origine, son histoire*, Paris : Impr. de P. Mouillot, 1892 ; René SAMUEL, *Notice historique sur la bibliothèque et ses principales collections*, précédant la 2<sup>e</sup> édition du *Répertoire alphabétique*, Paris : Impr. du Sénat, 1916-1919.

bibliothécaires des deux chambres, mais aussi celle d'une rivalité ouverte dans l'art de la reliure et la préciosité des envois.

L'objet du premier chapitre est de retracer l'histoire du développement de la bibliothèque au gré des évènements politiques qui affectent la Chambre Haute. Le chapitre suivant revient sur les rapports des pairs à leur bibliothèque. Il montre que l'investissement personnel des pairs amis des livres a une forte incidence sur la physionomie des collections et l'organisation du service de la bibliothèque. Le troisième chapitre se consacre au rôle actif joué par la bibliothèque au service de la pairie et de son rayonnement, tant en France qu'à l'étranger. Enfin, le dernier chapitre retrace le parcours de Jean-Arsène Carrey dans les rouages du palais du Luxembourg. Fonctionnaire dévoué, interlocuteur privilégié des pairs et diplomate occasionnel, Carrey est un protagoniste incontournable de cette histoire politique de la bibliothèque de la Chambre des pairs.



# Naissance et développement d'une bibliothèque au palais du Luxembourg

---

Si, ainsi que l'affirmait dès 1804 le chancelier Laplace, alors président du Sénat conservateur, donner une bibliothèque au palais du Luxembourg « a été, dès le principe, l'un des vœux les plus doux du Sénat »<sup>7</sup>, de longues décennies se sont écoulées avant que ce dessein puisse être réellement mené à bien.

Quoique la volonté de ses membres ne fasse pas défaut, le Sénat conservateur du Consulat puis de l'Empire n'a qu'un pouvoir – notamment budgétaire – fort limité face à l'exécutif. Son projet de bibliothèque reste donc dépendant des aléas et contingences politiques de la période. Dans ces conditions, seules des initiatives isolées permettent, entre 1799 et 1814, de constituer de manière ponctuelle, certes, mais néanmoins tout à fait remarquable, les premiers fonds d'une future bibliothèque.

Au contraire, avec la Restauration, la Chambre Haute voit sa légitimité et son pouvoir augmenter. Par ailleurs, elle accueille en son sein un nombre sans précédent de membres savants et lettrés – davantage encore à partir de 1830. Certains d'entre eux, et notamment les grands référendaires, chargés de l'administration de la Chambre, jouent un rôle d'impulsion essentiel à l'établissement et à l'enrichissement d'une bibliothèque exceptionnelle, qui devient, à la fin de cette période, le joyau du palais du Luxembourg.

## L'EMBRYONNAIRE BIBLIOTHEQUE DU SENAT CONSERVATEUR

En 1868, alors que vient de paraître le premier catalogue imprimé de la bibliothèque du Sénat du Second Empire, le bibliothécaire Etienne, dans sa lettre-réponse au grand référendaire Ferdinand Barrot, affirme que « la création de la Bibliothèque du Luxembourg ne remonte pas au-delà de l'année 1818. » Selon lui, « on ne peut donner le nom de bibliothèque à une centaine de volumes datant du premier Sénat et estampillés *Chancellerie du Sénat conservateur* »<sup>8</sup>.

Certes, ce n'est que sous la Chambre des pairs de la Restauration et de la Monarchie de Juillet que les membres de la Chambre Haute, en attribuant un crédit spécifiquement dédié à l'acquisition de livres et de périodiques et en faisant appel à un bibliothécaire, se sont véritablement chargés de la constitution et de l'enrichissement d'une bibliothèque à leur usage. Néanmoins, la constitution d'une bibliothèque au Palais du Luxembourg est envisagée dès l'entrée en vigueur de la Constitution de l'an VIII.

## Restauration et réaménagement du palais

### Réinvestissement d'un lieu prestigieux mais défraîchi

Le Sénat conservateur, lors de l'installation au palais du Luxembourg qui lui est assigné par un décret du Conseil des Cinq-Cents, entreprend de rénover et d'aménager

---

<sup>7</sup> Compte rendu au Conseil d'administration par le chancelier du Sénat pour l'an XII, manuscrit, Archives nationales CC/92

<sup>8</sup> ETIENNE, *Bibliothèque du Sénat*, Paris : Impr. de Lature, 1868, p. II.

ce palais prestigieux mais considérablement défraîchi. La distribution initiale de Salomon de Brosse, architecte des bâtiments du Roi, n'avait en effet subi pratiquement aucune modification depuis les débuts de la construction du palais, destiné à l'usage de Marie de Médicis et inspiré de l'architecture florentine, en 1612<sup>9</sup>.

En 1795, les membres du Directoire s'installent au palais du Luxembourg et n'entreprennent que de modestes travaux de séparations. Sous le Consulat, la substitution des mots « Palais du Consulat » à l'inscription « Palais du Directoire » sur la façade du palais apparaît comme la principale modification apportée à un édifice pratiquement laissé à l'abandon et donc passablement délabré.

## **Les travaux de réhabilitation de l'architecte Chalgrin**

La Commission administrative du Sénat évoque, dans un rapport présenté au cours de la séance du 4 thermidor de l'an VIII, l'impérieuse nécessité de restaurer et d'entretenir le palais et les jardins, mais aussi de procéder à des réaménagements de grande ampleur afin que les sénateurs puissent y conduire convenablement leurs travaux. Cette commission est chargée de l'envoi au ministre des finances du tableau des dépenses du Sénat pour l'an IX. Au titre des frais exceptionnels, un crédit de 1 117 836 francs, dont 300 000 francs pour l'an IX, est sollicité afin de mener les travaux de restauration et de réaménagement qui s'imposent. Le rapport relève que le palais et le jardin doivent être considérés comme « constitués en ruines » et que le montant des dépenses affectées à la restauration du palais intègre « les travaux pour l'établissement de la Bibliothèque qui doit y être transférée »<sup>10</sup>.

L'architecte Chalgrin (1739-1811), qui a déjà présenté au roi un projet de restauration complète du palais en 1781, est chargé de ces travaux consécutifs à l'affectation du Sénat conservateur au palais du Luxembourg. Les travaux exécutés en l'an IX et les années suivantes modifient considérablement la disposition du palais. La principale transformation effectivement réalisée est l'aménagement, à la place de la chapelle située au cœur du bâtiment, au centre de l'actuelle vaste salle des pas-perdus, d'une salle de séance pouvant accueillir les 80 membres de la nouvelle Chambre Haute. L'actuel escalier d'honneur est érigé à l'emplacement de la galerie de Rubens, impliquant la destruction de l'escalier historique de Marie de Médicis ; des fenêtres remplacent les arcades à jour sur la façade du jardin.

## **Les deux armoires de consolation**

### **Des tentatives infructueuses**

Comme le rapport mentionné précédemment le met en évidence, les sénateurs envisagèrent dès la mise en vigueur de la constitution de l'an VIII l'établissement d'une bibliothèque. De quels fonds ce rapport envisage-t-il le transfert au palais du Luxembourg ? Il s'agit de la bibliothèque de l'Arsenal, devenue bibliothèque publique en 1797, enrichie par les archives de la Bastille et par des collections précieuses de grandes abbayes parisiennes. Chaptal, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique

---

<sup>9</sup> Sur l'architecture du Palais du Luxembourg, et son histoire, cf. Arthur HUSTIN, *Le Luxembourg, son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique*, Paris : Impr. du Sénat, 1911.

<sup>10</sup> *Rapport concernant la fixation du budget du Sénat pour l'an IX*, document manuscrit, n.p., Archives nationales CC/74

refuse d'accéder à la requête des sénateurs<sup>11</sup>. Un autre projet envisagé, celui du transfert de la bibliothèque du Panthéon au palais, ne fut pas davantage réalisé.

A défaut du transfert des fonds de l' Arsenal, les sénateurs sollicitent alors du ministre Chaptal (1756-1832) une collection formée à partir de prélèvements dans les dépôts littéraires de Paris, tout en s'engageant « à prendre à sa charge les frais d'installation » et « à faire jouir le public de cette bibliothèque à des jours déterminés. » Tandis que Chaptal donne son accord pour ces prélèvements, Ameilhon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres et nommé directeur de la bibliothèque de l' Arsenal en 1797 après avoir organisé ses collections, est chargé de procéder à la sélection des livres destinés au Sénat.

Quant à l'issue de cette décision, les sources divergent. D'après Louis Favre, archiviste du Sénat sous la Troisième République : « Le Ministre accepta et il s'occupa, évidemment sans tarder, de faire remettre au Sénat les livres qui lui étaient destinés. Mais à quels fonds fit-il prendre ces livres ? Je n'ai pu le découvrir »<sup>12</sup>. Pourtant, Samuel, dans sa notice historique sur la bibliothèque du palais du Luxembourg précédant la réédition du catalogue de 1916 : « ces prétentions plus modestes ne furent pas davantage réalisées »<sup>13</sup>.

## Une bibliothèque réduite à la portion congrue

Ce qui peut être affirmé sans conteste, c'est que le fonds de cette bibliothèque embryonnaire est fort modeste puisqu'il tient dans deux armoires placées dans l'actuelle galerie des bustes, alors affectée au dépôt des livres et des archives, et baptisée à juste titre « Galerie des cartons », nom qu'elle conserve jusqu'en 1841. Il ne semble guère surprenant, dans de telles circonstances, qu'un poste de bibliothécaire ne soit pas créé. Néanmoins, il est intéressant de relever que le chancelier du Sénat, qui administre les propriétés du Sénat, assure la surveillance de la bibliothèque, de la galerie des tableaux et du cabinet des médailles et a sous ses ordres les membres du service des archives qu'il administre par ailleurs. Or, c'est l'illustre mathématicien et physicien Laplace qui, en septembre 1803, devient chancelier du Sénat, après en avoir été vice-président et président, et qui, en 1810, appelle son cousin et futur bibliothécaire de la Chambre des pairs, Jean-Arsène Carrey, au secrétariat de la chancellerie et le fera par la suite garde-adjoint du service des archives<sup>14</sup>.

Au cours du Consulat de l'Empire, aucune dépense importante n'est allouée à la constitution d'une bibliothèque plus riche ou à des acquisitions importantes. Les préoccupations politiques et les impératifs financiers ayant davantage trait aux guerres napoléoniennes, la situation de la bibliothèque dans la galerie des cartons ne connaît pas d'amélioration remarquable. Quant au rôle du Sénat conservateur dans l'activité législative, il est très réduit, l'Empereur exerçant un strict contrôle de ses activités et l'élaboration des lois est, dans les faits, entièrement ou presque laissée au Conseil d'Etat<sup>15</sup>. L'archiviste Louis Favre, commentant les impressions ordonnées par le Sénat conservateur tout au long de son existence, décrit la situation en ces termes :

---

<sup>11</sup> FAVRE, *op. cit.*, p.12. Chaptal, nommé sénateur le 25 thermidor an XII (13 août 1804) et fait pair de France lors des Cent-Jours puis en 1819, aurait pourtant pu apprécier ce transfert lors de son séjour au palais du Luxembourg.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>13</sup> SAMUEL, *op. cit.* p.VI.

<sup>14</sup> Selon l'article 13 du sénatus-consulte du 14 nivôse an XI relatif à « l'administration économique du Sénat » : « Le chancelier aura sous son administration les archives [...] il surveillera la bibliothèque, la galerie des tableaux et le cabinet des médailles ».

<sup>15</sup> Sur le rôle politique du Sénat conservateur, cf. Vida AZIMI, *Les premiers sénateurs français : Consulat et Premier Empire, 1800-1814*, Paris : Picard, 2000.

Toutes[les séances] se rapportent à des questions de discussions de règlements, à des discours prononcés en l'honneur de l'Empereur à l'occasion des événements publics, à des enregistrements de décisions. Dans des discussions de cette nature une bibliothèque, on le comprend, était inutile. Et puis ce n'était pas le temps des lettres, ni des lettrés<sup>16</sup> !

## **Etude du fonds**

Dans son *Rapport sur l'organisation des bureaux* de 1830, le marquis de Sémonville (1759-1839), grand référendaire de la Chambre des pairs, écrit :

L'emploi de bibliothécaire n'existait pas auprès du Sénat ; les seuls ouvrages possédés par ce corps que décoraient tant d'illustrations savantes, étaient une collection d'almanachs impériaux depuis l'an VII et la première livraison de l'*Expédition d'Egypte*. L'empereur s'était refusé obstinément à l'établissement d'une bibliothèque qui pouvait devenir un centre de réunion et de conférence pour les sénateurs<sup>17</sup>.

Dans les lignes qui suivent, Sémonville prétend que Napoléon avait tout intérêt à ne pas encourager l'instauration d'une véritable bibliothèque, potentielle enceinte de rassemblement pour les sénateurs. Le bibliothécaire Samuel, quant à lui, souligne dans sa notice historique de 1916 qu'un tel jugement, certainement excessif, vise à mettre en lumière la bibliothèque de la Chambre des pairs alors en cours d'enrichissement et forte de sa popularité auprès des pairs<sup>18</sup>.

## **Dons et hommages**

Le rôle politique marginal du Sénat conservateur et sa faiblesse législative propre à l'organisation institutionnelle voulue par l'Empereur n'ont pas rendu nécessaire l'établissement d'une bibliothèque éclairant le travail des sénateurs au cours de leurs travaux. Néanmoins, sans que le rôle politique du Sénat conservateur ait été décisif ou même important, de nombreux savants et hommes de lettres y siègent et enrichissent le modeste fonds de la bibliothèque par leurs dons et hommages. Une étude des ouvrages offerts en à la bibliothèque permet de le montrer<sup>19</sup>.

Il est ainsi possible de relever plusieurs ouvrages provenant d'opposants à l'Empereur et à sa gestion des affaires publiques et militaires. Parmi ces sénateurs figurent ceux que Napoléon appelaient avec dédain les « idéologues » afin de dévaloriser leurs prises de positions politiques et de souligner leur éloignement et leur méconnaissance supposés des affaires publiques. Ce groupe de dissidents est composé notamment de philosophes, parmi lesquels Volney, Cabanis ainsi que du chef de file de la Société des idéologues, Antoine Destutt de Tracy<sup>20</sup>. Tous les trois, par l'hommage qu'ils ont fait de leurs ouvrages à la

---

<sup>16</sup>Louis FAVRE, *op.cit.*, p. 14.

<sup>17</sup>Huguet de SEMONVILLE, *Rapport sur l'organisation des bureaux*, document manuscrit, 1830, n.p., Archives nationales CC/858

<sup>18</sup> René SAMUEL, *Notice historique*, *op.cit.*, p. VI.

<sup>19</sup> Cette étude s'est appuyée sur la « Table alphabétique et par ordre de matières des ouvrages dont l'hommage a été fait au Sénat, depuis le III nivôse, an VIII, jusqu'au 28 floréal, an XII » citée dans René SAMUEL, *Ibid.*, p. VII.

<sup>20</sup> Volney (Constantin-François Chassebœuf de La Giraudais, comte Volney, 1757-1820), d'abord proche et fervent soutien de Bonaparte, refusa les charges de troisième Consul et de ministre de l'intérieur, tout en demeurant son confident et même son médecin. Son opposition progressive au premier Consul puis à l'Empereur culmina avec sa lettre de démission – refusée – du Sénat. Il fut jusqu'au terme du Sénat conservateur l'un des plus fervents opposants au régime, aux côtés notamment des idéologues et de Lanjuinais.

bibliothèque, demeurent dans la mémoire de l'institution<sup>21</sup>. Cabanis et Destutt de Tracy ont par ailleurs été faits pairs de France par la suite et ont donc, à ce titre, continué à siéger au palais du Luxembourg et à fréquenter sa bibliothèque.

Le chancelier Laplace, quant à lui, offre au Sénat son célèbre *Traité de mécanique céleste*<sup>22</sup>. Plusieurs autres savants de l'époque font hommage de certains de leurs ouvrages d'histoire naturelle ou de zoologie, parmi lesquels l'*Histoire naturelle des poissons* de Lacépède, futur pair de France<sup>23</sup>. Berthier, fidèle soutien de l'Empereur, chef d'état-major durant la campagne d'Égypte et lui aussi futur pair de France, enrichit la bibliothèque de son ouvrage intitulé *Relation des campagnes du général Bonaparte en Égypte et en Syrie*<sup>24</sup>. Figurent également parmi les dons les *Œuvres* du philosophe anglais Francis Bacon, *Hommes nouveaux* du naturaliste italien Dandolo ou encore le *Système complet de génération* du médecin Millot<sup>25</sup>.

Enfin, le premier ouvrage dont l'entrée dans la bibliothèque est officiellement datée est le manuscrit d'une *Cantate à Napoléon Bonaparte* chantée à Anvers en 1803<sup>26</sup>. Il s'agit encore aujourd'hui de la seule partition conservée au palais du Luxembourg. Elle fut déposée la fille du compositeur Alessandro Frizzeri, Rose, lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 1805.

## Quelques acquisitions remarquables

A côté de ces dons, certaines acquisitions importantes sont à mettre à l'actif du chancelier Laplace, notamment celle de l'ouvrage intitulé *Le musée français*, recueil complet des tableaux, statues et bas-reliefs de la collection nationale (5 volumes grand in-folio) et les *Antiquités romaines* de l'architecte vénitien Piranesi (24 volumes in-folio)<sup>27</sup>.

Outre la collection d'almanachs impériaux, le marquis de Sémonville n'oublie pas de souligner, dans son rapport de 1830, la première livraison de ce qu'il appelle « l'Expédition d'Égypte »<sup>28</sup>. Il s'agit en fait de la *Description de l'Égypte*, ouvrage colossal en trois parties réalisé suite à la campagne napoléonienne en Égypte à laquelle 167 scientifiques furent conviés afin de décrire le plus précisément possible ce pays. Il a fallu trente ans pour que soient publiés les dix volumes de texte rassemblant les 157 mémoires de 43 auteurs différents et les treize volumes in-folio rassemblant 974 planches et cartes<sup>29</sup>.

## Intérêt de l'étude de la bibliothèque du Sénat conservateur

L'intérêt de l'étude de la bibliothèque du Sénat conservateur dans un travail sur l'histoire de la bibliothèque de la Chambre des pairs est de mettre en évidence le fait que l'établissement d'une bibliothèque au palais du Luxembourg n'a pas eu lieu ex-nihilo

<sup>21</sup> VOLNEY, *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*, Paris : Courcier et Dentu, 1803 ; Pierre Jean Georges CABANIS (1757-1808), *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris : Crapart, Caille et Ravier, 1805 ; Antoine DESTUTT DE TRACY (1754-1836), *Projet d'éléments d'idéologie*, Paris : P. Didot l'aîné, F. Didot et Debray, 1800.

<sup>22</sup> Pierre-Simon de LAPLACE (1749-1827), *Traité de mécanique céleste*, Paris : Impr. de Crapelet, 1799-1805.

<sup>23</sup> Etienne de LACEPEDE (1756-1825), *Histoire naturelle des poissons*, Paris : Plassan, 1798-1802.

<sup>24</sup> Alexandre BERTHIER (1753-1815), *Relation des campagnes du général Bonaparte en Égypte et en Syrie*, Paris : Impr. de P. Didot l'aîné, 1799.

<sup>25</sup> Francis BACON, *Œuvres de François Bacon*, trad. A. Lasalle, Dijon : Impr. de L.-N. Frantin, 1799-1802 ; Vincenzo DANDOLO, *Les Hommes nouveaux*, Paris, Fayolle, 1798 ; Jacques-André Millot, *L'Art de procréer les sexes à volonté*, ou *Système complet de génération*, Paris : Millot, 1800.

<sup>26</sup> Alessandra FRIZZERI, *Cantate à Napoléon Bonaparte*, partition manuscrite, 1803.

<sup>27</sup> *Le Musée français*, Paris : Delaunay, etc., 1814 ; Giambattista PIRANESI (1720-1778), *Antichit Romanae* (1748-1756), Paris : Edition de la Chalcographie Piranesi, 1800.

<sup>28</sup> Huguet de SEMONVILLE, *Rapport sur l'organisation des bureaux*, op. cit., n.p.

<sup>29</sup> Première livraison : *Description de l'Égypte*, Paris : Impr. Royale, 1809-1818, 2 volumes.

sous l'impulsion des pairs et de leur grand-référendaire, contrairement à ce qu'une lecture trop rapide des rapports et notes de l'époque peuvent laisser entendre.

Non seulement le Sénat conservateur entendait-il doter ses membres d'une bibliothèque importante, sollicitant le transfert des fonds de la bibliothèque de l'Arsenal et confiant à Chalgrin le soin de bâtir les plans d'un espace dédié à l'accueillir, mais il est aussi parvenu à rassembler plusieurs pièces importantes, avec le soutien de ses membres. La situation de sa bibliothèque est apparue pleinement tributaire du pouvoir exécutif, celui-ci s'opposant à l'ambitieux projet des membres du Sénat et n'accédant pas à leurs requêtes budgétaires.

Les acquisitions, dons et hommages dont a bénéficié cette bibliothèque hébergée dans la modeste galerie des cartons révèlent également que son orientation était en grande partie étrangère à l'activité législative et aux affaires publiques en général. Parmi les ouvrages dont il est fait hommage au Sénat, les *Considérations théoriques sur la caisse d'amortissement de la dette publique* d'Achille-Nicolas Isnard, un des précurseurs de l'économie mathématique, auteur d'un important *Traité des richesses*, semblent bien seules au milieu des traités d'histoire naturelle, de philosophie ou des récits de voyages en Orient<sup>30</sup>. A cet égard, la problématique de l'orientation et de la politique documentaire des bibliothèques parlementaires, entre cabinet de curiosités, outil de travail au service des corps législatifs et fonds encyclopédiques, semble déjà se dessiner dans ces premières années du XIXe siècle. Elle fera l'objet de nombreux débats sous la Chambre des pairs, de même qu'au palais Bourbon où se constitue à la même période une bibliothèque à l'usage des députés.

## **LA RESTAURATION OU L'AVENEMENT D'UNE « BIBLIOTHEQUE QUI N'EXISTAIT PAS »**

Dès son premier rapport annuel, établi en 1815 et adressé, selon l'usage, au ministre secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, le grand-référendaire Huguet de Sémonville évoque la nécessité de constituer une véritable bibliothèque et, à cet effet, de nommer un bibliothécaire et d'aménager des locaux appropriés<sup>31</sup>.

Cette ambition est rendue possible par la place politique accrue accordée à la Chambre des pairs dans l'ordre législatif et institutionnel de la Restauration dont témoigne notamment l'accroissement de sa dotation annuelle. Aussi, le grand-référendaire propose-t-il d'adjoindre à la Chambre de nouveaux employés, dont un commissaire du Roi, deux jurisconsultes de Paris, un chef de bureau de liquidation, un bibliothécaire, un messenger d'Etat, deux suisses et un aumônier. Cette demande n'est satisfaite que partiellement et la nomination du bibliothécaire est ajournée. Les pairs reconnaissent toutefois la nécessité de veiller à « l'établissement d'une bibliothèque qui n'existait pas », selon les termes de Sémonville<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> Achille-Nicolas ISNARD, *Considérations théoriques sur les caisses d'amortissement de dette publique*, Paris : Duprat, 1801.

<sup>31</sup> Le budget de la Chambre des pairs provenait d'une dotation de la part de la maison royale. Le ministre était donc chargé de présenter le rapport au Roi et de solliciter son approbation. Huguet de SEMONVILLE, *Rapport sur la fixation du budget de la Chambre des pairs pour 1815*, document manuscrit, n.p., Archives nationales CC/854.

<sup>32</sup> *Ibid.*

## **Aménagement de la galerie des cartons et de la salle blanche**

En 1815 est ainsi voté un crédit de 57 949 francs 50, réparti de 1816 à 1822 et destiné à l'aménagement d'une véritable bibliothèque<sup>33</sup>. Ces dépenses comprennent essentiellement des travaux de menuiserie, de dorure, de marbrerie, de miroiterie, d'ameublement, de serrurerie et de peinture. La bibliothèque est donc progressivement aménagée, non seulement au premier étage du palais, dans la galerie encore dite des cartons, mais aussi au rez-de-chaussée où une salle de lecture des journaux et des revues périodiques, baptisée « Cabinet de lecture de Messieurs les pairs », est installée dans la salle Blanche.

Les travaux sont achevés en 1822 sans qu'aucun bibliothécaire n'ait été encore nommé. Les mémoires des entrepreneurs ayant conduit ces travaux nous renseignent sur la nature des décorations et de l'ameublement destinées à ces salles<sup>34</sup>.

## **Attribution d'un crédit pour l'achat de livres et nomination d'un bibliothécaire**

Alors que les travaux d'aménagement débutent en 1816, aucun crédit n'est affecté à l'achat de livres. Il faut attendre 1819 pour qu'un crédit annuel spécifiquement dédié soit voté par la Chambre. A l'article 4 de son rapport sur le budget de 1819, Sémonville écrit :

L'expérience démontre chaque jour la nécessité d'ajouter, au peu de livres dont se compose la bibliothèque de la Chambre, des ouvrages importants à consulter pour les délibérations. Il n'a été encore fait aucun fonds à ce sujet. Votre Commission propose d'inscrire un crédit de 10,000 francs pour les besoins les plus reconnus<sup>35</sup>.

En plus de faire inscrire un crédit spécifique renouvelé chaque année jusqu'à la disparition de la Chambre des pairs en 1848, Sémonville parvient à convaincre en 1824 les membres de la Chambre de la nécessité de nommer un bibliothécaire. Il s'agit de Jean-Arsène Carrey, l'homme qui avait été appelé par son cousin Laplace au secrétariat de la chancellerie en 1810 et qui était sous-chef des archives depuis 1811. Un garçon de bureau lui est adjoint pour assurer le service en salle.

## **Constitution des collections**

### **Premières acquisitions : entre encyclopédisme et spécialisation**

« Quant aux livres, on achetait, un peu au hasard, en bloc, le sacré et le profane, la politique et l'histoire naturelle, les publications d'art et les dissertations des Conciles. » écrit Louis Favre à propos de la politique d'acquisition de la bibliothèque au cours de sa

---

<sup>33</sup> Louis FAVRE, *op.cit.*, p. 20.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>35</sup> Hugué de SEMONVILLE, *Rapport sur la fixation du budget de la Chambre des pairs pour 1819*, document manuscrit, n.p., Archives nationales CC/856

première décennie d'existence officielle<sup>36</sup>. A la suite de la bibliothèque du Sénat conservateur et à l'image des curiosités qui enrichissent à la même période la bibliothèque de l'Assemblée nationale, des ouvrages extrêmement divers viennent remplir les étagères de la jeune bibliothèque de la Chambre, témoignant du vaste champ d'intérêt des aristocrates et des bibliothécaires de l'époque<sup>37</sup>.

Si les bibliothèques parlementaires, y compris celle du Sénat, se caractérisent aujourd'hui par de riches sections juridiques et économiques, parfois accompagnées d'un fonds rare ou précieux, les premières acquisitions de la bibliothèque de la Chambre des pairs ne concernent pas les matières intéressant directement les pairs dans leurs travaux législatifs. Récits de voyages, cartes et plans, traités scientifiques et théologiques, atlas, dictionnaires et manuscrits littéraires sont rassemblés aux côtés de certaines collections de jurisprudence. Ainsi la bibliothèque acquiert, entre autres, les *Antiquités d'Herculanum* pour 600 francs en 1819, le *Dictionnaire des sciences naturelles* en 1827 pour 600 francs, les *Vues pittoresques des châteaux de France* en 1828 pour 180 francs ou encore le *Voyage de Humboldt et Bonpland* pour 1 100 francs en 1829<sup>38</sup>.

Les factures conservées aux archives de la bibliothèque du Sénat révèlent que ces achats sont faits auprès des libraires situés à proximité du Luxembourg, dont De Bure, Didot, Guyot et Scribe, Bossange, Renouard<sup>39</sup>. Louis Favre relève toutefois que :

Les pourvoyeurs les plus actifs, ce sont les bouquinistes, les fureteurs habiles, qui, pendant les années révolutionnaires, ont su acheter, collectionner, entasser, dans leurs boutiques sombres, des ruelles, des quais, du quartier des Ecoles, les trésors des bibliothèques des couvents, des hôtels aristocratiques, des cabinets des pauvres bibliophiles ruinés ou disparus. Ceux-là arrivent toujours avec des factures libellées sur papier gris-bleu, sur lesquelles figurent de longues listes d'ouvrages ayant trait aux questions ecclésiastiques, des voyages, des lots de documents sur le Parlement, voire même des médailles<sup>40</sup>.

Si l'orientation des acquisitions est clairement encyclopédique, les abonnements aux journaux et revues périodiques paraissent davantage tournés vers ce qui semble intéresser les membres d'une assemblée législative. Surtout, en 1825, un lot de 327 volumes manuscrits est acheté au libraire De Bure pour 3 000 francs. Ces manuscrits se rapportent à l'histoire de France, aux Parlements, aux Etats généraux, à la Pairie, aux procès criminels de Paris et aux finances publiques. Cette voie sera poursuivie sous la Monarchie de Juillet, avec l'acquisition de précieuses collections ayant trait au droit public et aux institutions administratives françaises.

---

<sup>36</sup> Louis FAVRE, *op. cit.*, p. 26.

<sup>37</sup> Au palais Bourbon, le bibliothécaire Pierre-Paul Druon, qui succède à Armand Gaston Camus en 1804, poursuit l'œuvre de son prédécesseur en achetant de nombreuses pièces rares et précieuses dans un esprit humaniste et encyclopédique.

<sup>38</sup> Th. PIROLI, *Antiquités d'Herculanum*, Paris : Piranesi, 1804-1806 ; Jean-François BAUDOIN (Ed.), *Dictionnaire des Sciences Naturelles*, Paris : Levrault et Magimel, 1802 ; André-Antoine BLANCHETON, *Vues pittoresques des châteaux de France*, Paris : F. Didot, 1828 ; Alexandre de HUMBOLDT, *Voyage de Humboldt et Bonpland*, Paris : Tourneisen fils, 1807.

<sup>39</sup> Pour l'ensemble de cette partie, les dates d'acquisition, les titres, les montants d'acquisition et les noms des libraires sont issus des documents conservés dans les archives du Sénat, en particulier la sous-série 71S (Archives de la trésorerie) qui présente pour chaque exercice un chapitre consacré à la bibliothèque avec les dépenses relatives aux achats d'ouvrages, aux frais de reliure, à la construction et/ou travaux liés au corps de la bibliothèque, etc.

<sup>40</sup> Louis FAVRE, *op. cit.*, p. 27.

## Etat général du fonds en 1830

Une note de 1830 du bibliothécaire Carrey permet justement d'établir un état des lieux synthétique du fonds de la bibliothèque de la Chambre des pairs à l'aube de la Monarchie de Juillet :

La bibliothèque compte à peine dix années d'existence et cependant elle peut satisfaire, en grande partie, à tout ce qui intéresse la diplomatie, notre législation, la politique, l'économie politique et l'histoire.

La Chambre possède près de 11 000 volumes qu'on peut diviser ainsi :

1° Théologie, environ 160 volumes.

On ne comprend point sous ce titre les théologiens qui ont écrit sur diverses matières, tels que Bossuet, Fénelon, Massillon, etc., etc., attendu qu'ils sont portés aux polygraphes. Parmi les livres de théologie, on remarque la Polyglotte de Walton, avec le dictionnaire de Castell, annoté de la main de Langlès ; la collection des Conciles, édition de Venise, saint Chrysostome, saint Augustin, etc., etc.

2° Jurisprudence, 3 500 volumes.

On remarque dans cette nombreuse collection les procès-verbaux des assemblées du clergé de France, et les pièces à l'appui depuis 1560 jusqu'à la dissolution de ces assemblées ; les procès-verbaux de nos assemblées provinciales et nationales depuis 87 jusqu'à ce jour ; la collection des débats du Parlement anglais depuis Guillaume de Normandie jusqu'en 1830.

3° Sciences, arts et métiers, 900 volumes.

On remarque dans cette division le Musée Robillard avec les suites d'Henri Laurent et de Bouillon, le Sacre de Napoléon, etc., etc.

4° Belles lettres, 800 volumes.

On remarque parmi les belles lettres : les orateurs de Reiske, les mémoires de l'Académie des belles-lettres, les classiques de Lemaire, ceux de Didot, etc.

5° Histoire, 4 500 volumes.

On remarque dans cette division : les voyages de Humboldt, ceux de Choiseul-Gouffier, de De Laborde, les cérémonies religieuses, une magnifique Byzantine, les antiquités de Muratori, le grand ouvrage de la Commission d'Egypte, un superbe Montfaucon, les Piranesi, etc.

6° Manuscrits, environ 650 volumes.

On remarque parmi ces manuscrits une collection des registres du Parlement de Paris depuis 1254 jusqu'à sa dissolution en 1790<sup>41</sup>.

## Deux collections de manuscrits importantes : Boissy d'Anglas et Pelletier de Saint-Fargeau

Parmi les manuscrits, deux collections méritent d'être mentionnées<sup>42</sup>. La première, la collection Boissy d'Anglas acquise en 1830 pour seulement 9 000 francs auprès des

<sup>41</sup> Jean-Arsène CARREY, Note manuscrite datée de 1830, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat

<sup>42</sup> Dans sa note de 1830, le bibliothécaire Carrey formule le souhait de voir ces manuscrits minutieusement classés et décrits, ce qui ne sera réalisé que par Louis Engrand en 1908 dans son *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de*

héritiers de Boissy d'Anglas (1756-1826), pair de France, se compose de 341 manuscrits et rassemble la copie de 105 volumes de registres du Parlement de Paris entre 1395 et 1790. Bien qu'environ onze années soient manquantes, il s'agit d'une des collections les plus complètes, qui comprend les registres du temps de la Fronde et les tables de Lenain.

La seconde, la collection Le Pelletier de Saint-Fargeau (1760-1793), a été acquise avant 1830 dans des conditions qui ne sont pas connues. Elle est composée de 13 volumes de plaidoyers et de discours d'avocats et procureurs généraux au Parlement de 1364 à 1523, mais aussi de nombreux documents relatifs au cérémonial et aux prérogatives de l'ancienne pairie. Cette collection reste une source importante pour l'histoire du droit public français.

### **La collection Morel-Vindé**

Enfin, l'un des dons les plus remarquables faits à la bibliothèque de la Chambre des pairs, formant l'une des collections les plus précieuses de la bibliothèque aujourd'hui, vient enrichir le fonds en 1821. Il s'agit d'une collection de gravures, cartes et plans soigneusement rassemblés par le vicomte de Morel-Vindé (1759-1842), pair de France depuis 1815 et ancien conseiller au Parlement de Paris. Cet ensemble de gravures est constitué de 31 volumes in-folio reliés en maroquin rouge et portant le nom du donateur. Ils comprennent plus de 40 000 pièces : cartes géographiques, plans de villes et de forteresses, vues de châteaux, gravures d'œuvres de grands maîtres. Parmi elles, on trouve une série de plans de Paris anciens et rares.

## **L'AGE D'OR DE LA BIBLIOTHEQUE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET**

En 1834, le contexte politique de la Monarchie de Juillet et la formation de la Chambre des pairs en Haute Cour de Justice bouleversent la distribution du palais du Luxembourg<sup>43</sup>. En effet, suite aux mouvements insurrectionnels ayant soulevé notamment Lyon et Paris, la Chambre des pairs est constituée en Haute Cour de justice par ordonnance royale pour instruire et juger « le procès d'Avril ». Alors que la salle des séances s'avère déjà trop exiguë pour réunir les pairs, la venue des quelques 120 prévenus, de leurs avocats et des témoins au Luxembourg suppose des aménagements importants du palais.

C'est de cet épisode politique essentiel de la Chambre des pairs que la bibliothèque va bénéficier, voyant ses ressources installées dans la magnifique galerie face à l'observatoire, décorée par Delacroix, Roqueplan et Riesener entre 1836 et 1841 et qu'elle occupe encore aujourd'hui. C'est aussi durant cette période et jusqu'à la disparition de la Chambre que les moyens humains et financiers du service de la

---

France : *Bibliothèque du Sénat*, Paris : Librairie E. Plon, Nourrit et Cie, 1908. Ce dernier considère d'ailleurs que la collection Boissy d'Anglas est l'une des plus grandes richesses de la bibliothèque.

<sup>43</sup> La Charte de 1814 stipulait que « La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État qui seront définis par la loi », *Charte de 1814*, article 33. La Chambre des pairs de la Monarchie de Juillet hérite de cette fonction judiciaire et s'érige occasionnellement en Haute Cour. Elle juge ainsi certains ministres de Charles X en 1830, ou encore Louis-Napoléon Bonaparte en 1840.

bibliothèque sont renforcés et que de nouvelles collections précieuses viennent enrichir son fonds.

## **La bibliothèque, nouveau joyau du palais**

### **Nouvelle distribution du Palais**

Sous la direction de l'architecte du palais du Luxembourg, Alphonse de Gisors (1796-1866), et avec le soutien d'Adolphe Thiers, alors ministre de l'Intérieur, une salle provisoire en charpente est achevée en toute hâte le 5 avril 1835 afin que les pairs siégeant en Haute Cour de Justice puissent y tenir leurs séances<sup>44</sup>.

A l'issue du procès, il semblait opportun d'établir un projet ambitieux et définitif de réaménagement du palais. Le duc Decazes, qui remplace le marquis de Sémonville au poste de grand référendaire en 1834<sup>45</sup>, charge l'architecte Alphonse de Gisors de dresser les plans de ce nouveau projet dont le devis s'élève à 2 600 000 francs. Il est approuvé par les deux Chambres après avoir subi quelques modifications et une loi de 15 juin 1836 permet le début des travaux au mois de septembre suivant ; ils se terminent le 1<sup>er</sup> janvier 1841.

Le palais est agrandi par l'adjonction de deux pavillons et d'un avant-corps de 31 mètres sur le jardin, permettant l'édification d'une nouvelle salle des séances et d'une grande galerie exposée côté jardin reliant les deux nouveaux pavillons et dévolue à la bibliothèque. Elle permet aux lecteurs de profiter d'une vue imprenable sur le jardin du Luxembourg et l'Observatoire.

La proximité de la bibliothèque et de la salle des séances permet aux pairs de relier aisément l'hémicycle et leur lieu de travail [Cf. Annexes 1 et 2].

### **Aménagement et décoration de la bibliothèque**

L'aménagement luxueux de la bibliothèque en fait un joyau du palais. Un meuble en chêne architecturé, voué à accueillir les livres sur ses étagères, tapisse les murs de la grande galerie. Des peintures de Riesner et de Roqueplan ornent les caissons décorés au plafond. Surtout, Delacroix est chargé de la décoration du plafond de la coupole centrale, des quatre pendentifs et du « cul de four » au-dessus de la fenêtre centrale [Cf. Illustration 2]. Le peintre romantique se consacre à cet ouvrage de 1840 à 1845<sup>46</sup>.

Le sujet de la coupole est inspiré des Champs Élyséens du livre IV de *L'Enfer* de Dante. Delacroix y place de grandes figures de l'Antiquité dont Homère, Aristote, Xénophon, Alcibiade, Platon pour les Grecs et Marc-Aurèle, Caton, Trajan, Cicéron pour les Romains. Le peintre s'est sans doute inspiré de ses voyages en Andalousie et au Maroc pour peindre la flore, les costumes et certains détails particulièrement lumineux, par exemple les armes et costumes perses dans la peinture du « cul de four » représentant Alexandre après la bataille d'Arbelles déposant *L'Iliade* et *L'Odyssee* dans le coffre de Darius, symbolisant la soumission de l'homme d'Etat aux œuvres de

---

<sup>44</sup> Arthur HUSTIN, *op. cit.*, p.130 et suivantes. Cf. également : Alphonse de GISORS, *Le palais du Luxembourg fondé par Marie de Médicis régente, considérablement agrandi sous le règne de Louis Philippe 1er. Origine et description de cet édifice, principaux événements dont il a été le théâtre depuis sa fondation en 1615 jusqu'en 1845*, Paris : Plon, 1847.

<sup>45</sup> Huguet de Sémonville démissionne du poste de grand référendaire le 21 novembre 1834. Il est alors fait grand référendaire honoraire. Une chute dans les escaliers de son hôtel rue de Lille le 11 avril 1839 lui est fatale.

<sup>46</sup> Delacroix est aussi chargé, à la même époque, de la décoration de la nouvelle salle de lecture du palais Bourbon. La décoration de cette autre bibliothèque l'occupe de 1838 à 1847, avec de fréquentes interruptions liées à l'organisation des sessions parlementaires. Sur l'œuvre de Delacroix au palais du Luxembourg, cf. *L'œuvre décoratif d'Eugène Delacroix au Palais du Luxembourg*, cat. d'exp., Paris : Société des amis d'Eugène Delacroix, 1936 et Edouard THIERRY, *Peintures de M. Eugène Delacroix dans la bibliothèque de la chambre des Pairs*, Paris : Palais du Luxembourg, 1847.

l'esprit. Les quatre pendentifs en camaïeu, bleus sur fond or, représentent l'Eloquence, la Poésie, la Théologie et la Philosophie. Les peintures de la travée Est sont l'œuvre de Riesner (la Philosophie, la Poésie, l'Évangile, la Loi, l'Histoire, l'Industrie et le Génie militaire), celles de la travée Ouest de Roqueplan (l'Eloquence, la Politique et les Mathématiques).

Un meuble d'acajou, inspiré du style « retour d'Égypte » et spécifiquement dédié à recevoir les volumes de la *Description de l'Égypte*, dont il a été fait mention précédemment, est offert à la bibliothèque de la Chambre des pairs par Louis-Philippe. Il est l'œuvre de l'ébéniste Charles Morel.

La bibliothèque dispose alors, en plus d'un salon dédié à la lecture des journaux et périodiques français et étrangers, d'une salle de lecture prestigieuse de 52 mètres de long sur 7 mètres de large. Les quelques 25 000 livres dont se compose la bibliothèque de l'époque sont progressivement installés dans cette grande galerie à partir de 1841, alors que de nouvelles collections précieuses viennent encore enrichir son fonds.

## **Enrichissement du fonds et acquisition de collections précieuses**

### **L'accroissement soutenu des collections**

Le fonds de la bibliothèque s'accroît au rythme d'environ 1 000 livres par an. Cet accroissement est alimenté pour une large part par les libraires. Par exemple, par l'intermédiaire du libraire Porquet – à qui avaient été achetés au poids, pour 900 francs, 825 kilogrammes de papiers manuscrits et imprimés contenant les tables des registres du Parlement de Paris –, la Chambre acquiert 160 volumes de publications de l'Académie des sciences. Quelques autres achats méritent d'être relevés : la *Description des monuments de Rhodes* pour 154 francs en 1839, une collection de lois et documents américains pour 800 francs en 1841 ou encore les *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims* en 1844<sup>47</sup>. Ces acquisitions témoignent de l'intérêt toujours marqué pour les beaux-arts et autres matières ne se rapportant pas directement au travail législatif.

Carrey maintient donc ses relations avec les libraires du quartier afin d'enrichir le fonds de la bibliothèque, notamment en jurisprudence ainsi qu'en histoire politique et institutionnelle, mais il fait aussi appel aux commissaires-priseurs pour certaines acquisitions notoires : 48 volumes des lois de l'Empire russe, 102 volumes de l'Encyclopédie méthodique, le Journal de la Montagne, les bulletins du Tribunal révolutionnaire<sup>48</sup>.

### **La collection Pixérécourt**

En 1840, la bibliothèque acquiert, par l'intermédiaire du grand référendaire Decazes, une partie de la collection Pixérécourt pour la modeste somme de 3 000 francs, à peine le prix des gravures de la collection. Cette dernière est composée de 168 cartons in-octavo contenant 2472 imprimés révolutionnaires – pamphlets, pièces satiriques, chansons – rassemblés par René Charles Guilbert de Pixérécourt (1773-1844),

---

<sup>47</sup> ROTTIERS, *Description des monuments de Rhodes*, Bruxelles : Mme V. A. Colinez, 1830 ; C. LEBERTHAIS, Louis PARIS, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, ou la Mise en scène du théâtre des confrères de la Passion*, Paris : H. de Bruslart, 1843.

<sup>48</sup> Relevé de Louis FAVRE, *op. cit.*, p. 39.

inspecteur de l'enregistrement, bibliophile et auteur de mélodrames qui lui valent le surnom de « Corneille des boulevards ». Sur chaque carton figure une tête de mort portant un bonnet rouge aux côtés de laquelle sont inscrits les mots « liberté, égalité, fraternité ». L'incendie du théâtre de la Gaité – qu'il exploitait – ayant causé sa ruine, Pixérécourt dut se résoudre à se séparer promptement de sa collection riche de nombreux autographes. La vente de l'ensemble de sa collection lui rapporta au total environ 100 000 francs.

## **La collection Mounier**

En 1844, la bibliothèque acquiert la collection d'imprimés du Conseil d'Etat rassemblés par le baron Mounier (1783-1843), pair de France et ancien conseiller d'Etat. Elle regroupe un ensemble de rapports, projets de loi, règlements, arrêtés et mémoires communiqués émanant du Conseil d'Etat sous le Consulat et l'Empire. Elle permet de se figurer le travail mené par le Conseil sur les principales questions d'administration publique auxquelles l'institution a eu affaire entre 1800 et 1816, alors qu'elle exerçait de fait l'essentiel de la puissance législative.

## **Une exceptionnelle collection de journaux et périodiques**

En sus du crédit annuel de 10 000 francs dévolu à l'achat de livres, un crédit de 3 000 francs, porté à 4 000 francs en 1846, permet la constitution d'une très riche collection de journaux et de périodiques. La bibliothèque dispose ainsi de la *Gazette de France* depuis 1631, du *Journal des débats* depuis 1789, du *Mercure galant*, de 1672 à 1716, malgré quelques lacunes, et de nombreux périodiques révolutionnaires, *Je m'en fous* de Jean-Bart par exemple. La bibliothèque peut aussi s'enorgueillir de ses 582 volumes du *Journal des savants*, premier journal scientifique et littéraire d'Europe, fondé en 1665.

Les pairs ont accès aux journaux et périodiques français et étrangers dans un salon dépendant de la bibliothèque et considérablement enrichi depuis le « Cabinet de lecture de Messieurs les pairs » des années 1820. La bibliothèque compte, avec celle du palais Bourbon, l'une des plus riches collections de revues et journaux judiciaires, politiques et littéraires.

Enfin, sous la Monarchie de Juillet, la bibliothèque mène une ambitieuse politique d'échanges parlementaires, notamment avec la Chambre des Lords et généralement sous l'impulsion du ministère des affaires étrangères<sup>49</sup>.

## **La bibliothèque au crépuscule de la Monarchie de Juillet**

### **L'ascension finale**

Avant la chute de Louis-Philippe et de la Monarchie de Juillet, la bibliothèque de la Chambre des pairs voit ses moyens renforcés. Outre l'augmentation de son crédit destiné à l'achat de périodiques de 3 000 à 4 000 francs obtenue en 1846, des prélèvements sur le fonds spécial du budget de la Chambre sont ajoutés au crédit ordinaire de 10 000 francs afin de financer des acquisitions importantes – ainsi des

---

<sup>49</sup> Les échanges avec les parlements étrangers seront étudiés dans le troisième chapitre.

1 000 francs nécessaires à l'achat de la collection Mounier – ou pour assurer des frais de reliure exceptionnels, notamment lors de l'envoi de documents parlementaires à des institutions étrangères<sup>50</sup>.

Sous la Monarchie de Juillet, les pairs formulent le souhait de voir réaliser un catalogue des ouvrages dont se compose la bibliothèque. Celui-ci est rédigé entre 1833 et 1836 et comprend six divisions : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles lettres, histoire, manuscrits<sup>51</sup>.

Surtout, l'installation de la bibliothèque dans la galerie reliant les deux nouveaux pavillons nécessite de recourir à du personnel supplémentaire pour épauler le bibliothécaire dans ses tâches quotidiennes.

Ainsi, à la demande du baron Mounier, la Chambre accorde au service de la bibliothèque un garçon supplémentaire en 1842 et, deux ans plus tard, deux employés chargés du service en salle de lecture, de la mise à jour des catalogues et du classement des manuscrits de la collection Morel-Vindé<sup>52</sup>.

Ainsi, alors que la Chambre des pairs s'apprête à disparaître, sa bibliothèque dispose de plus de 25 000 documents, d'un budget annuel auquel les pairs ne manquent pas d'adjoindre une partie du fonds spécial au gré des opportunités d'acquisitions, d'une salle de lecture occupant l'une des plus somptueuses galeries du palais, d'un bibliothécaire pleinement dédié à sa conservation et à son enrichissement, épaulé au cours des dernières années par trois nouveaux employés.

## **Les années blanches : 1848 – 1852**

Suite à la chute de la Monarchie de Juillet en 1848 et à la disparition de la Chambre des pairs, les employés de l'institution sont mis à la retraite. L'administration de la bibliothèque, comme de l'ensemble du palais, est d'abord confiée au ministère des Travaux publics. Du 1<sup>er</sup> mars au 12 mai 1848, elle est occupée par la Commission du Gouvernement pour les travailleurs présidée par Louis Blanc.

En mai 1848, Etienne, le bibliothécaire-adjoint, souhaitant éviter que la bibliothèque subisse un sort semblable à celui des archives, reversées aux Archives nationales, écrit à Carnot, ministre de l'Instruction publique, afin de l'inciter à placer la bibliothèque sous sa tutelle et à l'employer à une fin utile :

Les ouvrages de législation, de jurisprudence, de politique, d'administration et d'histoire forment le fonds principal de cette bibliothèque qui n'est cependant étrangère ni aux sciences, ni à la littérature. [...] Ne vous semblerait-elle pas pouvoir être mise à la disposition des élèves de l'Ecole administrative du Collège de France, dont les examens d'admission ont lieu déjà au Luxembourg ? Nulle part ces élèves ne rencontreraient en plus grand nombre les ouvrages de droit

---

<sup>50</sup> Sous la Chambre des pairs, les frais ordinaires de reliure sont équivalents, voire supérieurs, à ceux des acquisitions. C'est le cas de la plupart des bibliothèques en France au XIXe siècle. Sur ce sujet, cf. Graham Keith BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Promodis, 1987, p. 11.

<sup>51</sup> Un catalogue partiel, à la disposition des pairs, avait été établi en avril 1822 : *Aperçu sommaire des principaux ouvrages dont se compose aujourd'hui la bibliothèque de la Chambre des pairs*, Paris : Impr. de P. Didot l'aîné, 1822. Un avis précédant la liste des ouvrages, présentés selon les mêmes divisions que le catalogue de 1836, précise : «Les accroissements que reçoit chaque jour la Bibliothèque de la Chambre des Pairs, et ceux dont elle est susceptible, ne permettent pas d'établir encore un catalogue définitif. On a cru, en attendant, devoir mettre en œuvre sous les yeux de MM. Les Pairs un aperçu sommaire des principaux ouvrages dont elle se compose, non seulement pour mettre les Commissions à même de connaître les ressources qu'elle peut leur offrir, mais encore pour indiquer à LL. SS. la direction donnée à cet établissement, uniquement destiné aux besoins de la Chambre ».

<sup>52</sup> *Rapport sur la fixation du budget de la Chambre des pairs pour 1842*, document manuscrit, Archives nationales CC/859.

administratif dont ils ont besoin pour leurs études, nulle part plus d'instruments de travail pour arriver à leur but<sup>53</sup>.

Le 14 janvier 1849, la bibliothèque passe en effet sous la tutelle du ministère de l'instruction publique et devient partiellement publique. Elle est ouverte aux membres des anciennes assemblées législatives, aux magistrats, aux fonctionnaires de l'Université et aux personnes autorisées par le ministère de l'instruction publique.

Avec l'avènement du Sénat du Second Empire en 1852, la bibliothèque du palais du Luxembourg, privée de budget et d'enrichissement pendant quatre ans, reprend vie. Son crédit annuel de 10 000 francs pour l'acquisition de livres est renouvelé, tandis que celui consacré aux périodiques est réduit à 2 400 francs.

---

<sup>53</sup> Lettre d'Etienne à Hyppolite Carnot, 13 mai 1848, reproduite dans SAMUEL, *Notice historique, op. cit.*, p. XXI.



# LES PAIRS ET LEUR BIBLIOTHEQUE : RAPPORTS PERSONNELS ET AFFAIRES POLITIQUES

---

La Charte de 1814, et surtout ses révisions en 1830 et 1831, font de la Chambre des pairs le siège d'une aristocratie civile qui récompense la légitimité du sang, la fidélité politique, mais aussi, et de plus en plus sous la Monarchie de Juillet, l'éminence intellectuelle, savante et littéraire<sup>54</sup>. De ce fait, la Chambre des pairs fait figure d'assemblée amie des livres, de nombreux pairs témoignant d'un attachement personnel à leur bibliothèque. Pour eux, la bibliothèque n'est pas seulement un outil de travail : c'est aussi un lieu de sociabilité intellectuelle et politique, que vient soutenir l'action de personnalités volontaristes.

Les ouvrages de la bibliothèque portent la marque profonde de l'investissement des pairs, que ceux-ci en soient les donateurs, les légataires, ou les auteurs.

Enfin, le sort de la bibliothèque – concernant tant ses ressources humaines et financières que l'orientation de ses acquisitions – fait l'objet de discussions, de débats, et de votes au sein même de la Chambre. C'est dans la salle des séances que sont prises par les pairs les grandes décisions concernant leur bibliothèque.

## LA CHAMBRE DES PAIRS : UNE ASSEMBLEE AMIE DES LIVRES

Auguste-Alphonse Etienne-Gallois, dit Etienne (1809-1890), est promu bibliothécaire du Sénat du Second Empire le 15 janvier 1862 mais connaît le service depuis son entrée dans l'administration du Sénat le 1<sup>er</sup> février 1843. Aussi écrit-il en 1852 que, sous la Chambre des pairs, le développement de la bibliothèque tient pour une part importante de la compétence et de la passion des pairs dont certains sont d'illustres savants ou hommes de lettres :

Par des acquisitions de tous les jours, elle se procurait les meilleurs ouvrages, anciens ou nouveaux, d'histoire, de politique, de jurisprudence, d'administration. Certains livres échappaient-ils, par hasard, à l'attention du bibliothécaire, ils lui étaient signalés par les membres de la Chambre des Pairs, composée de notabilités de toutes sortes, au courant de ce qui se publiait d'important, chacune dans sa spécialité. On s'empressait de satisfaire à des demandes, presque toujours conformes à l'esprit général qui présidait à la composition de la bibliothèque<sup>55</sup>.

Sous le Sénat conservateur, déjà, siégeaient aux côtés d'anciens membres des assemblées révolutionnaires tels François de Neufchâteau (1750-1828) ou Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827) l'explorateur Bougainville (1729-1811), le peintre Vien (1716-1809) et des savants comme Gaspard Monge (1746-1818), Joseph-Louis Lagrange (1736-1813), Bernard-Germain de Lacépède (1756-1825) ou encore Claude Louis Berthollet (1748-1822).

---

<sup>54</sup> Cf. *Charte de 1814*, articles 27 et 30 ; *Charte de 1830*, articles 23 et 26, modifiée en octobre 1831 (suppression de l'hérédité de la pairie).

<sup>55</sup> *Notice sur la bibliothèque du Sénat*, Paris, Bibliothèque du Sénat, 1852, p. 5

Sous la Chambre des pairs, cette tendance est amplifiée et l'aristocratie civile que la Chambre est supposée former se compose pour une part importante d'écrivains, de naturalistes, de mathématiciens, de magistrats et de bibliophiles avertis.

On comprend dans ce contexte que la bibliothèque soit un lieu essentiel pour les pairs durant leur séjour au palais du Luxembourg. Sa proximité avec la salle des séances et la vue qu'elle offre sur le jardin et l'Observatoire en fait tout autant un lieu d'étude que de réunion.

Louis Favre aime à rappeler que l'élite politique, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, est encore davantage portée vers les beaux-arts et les belles-lettres que vers l'économie politique et les questions administratives :

Tous ces hommes, tous ceux qui les entouraient, cheminaient dans la vie à une époque où la société était plus éprise de lettres, d'art, de science, que de politique, où la causerie sur ces matières était une véritable passion, où l'apparition d'un livre, d'un tableau, la nouvelle découverte étaient des événements<sup>56</sup>.

## **Une haute administration pleine de sollicitude**

La Chambre Haute n'a incontestablement jamais compté parmi ses membres autant d'hommes de lettres et de spécialistes dans les différentes matières scientifiques et juridiques qu'entre 1814 et 1848. Elle compte alors aussi des figures politiques majeures dont la proximité avec le roi assure certaines largesses et un traitement gracieux, notamment lorsqu'il s'agit de rénover le palais.

Certaines grandes personnalités politiques de la Chambre, qui en ont assuré les plus hautes fonctions administratives, se sont ainsi illustrées par leur soutien à la bibliothèque, voire par leur ingérence dans les affaires courantes du service.

### **Le marquis de Sémonville**

Comme il a été mentionné précédemment, Charles-Louis Huguet de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs de 1814 à 1834, ne manque pas de minimiser l'ambition du Sénat conservateur de se doter d'une importante bibliothèque. Dans le rapport déjà cité, il s'enorgueillit du plein développement de la bibliothèque sous la Restauration, par opposition avec l'institution précédente :

Votre Grand-Référendaire, en recevant du feu roi les rênes de votre administration, devait être et a été en effet dirigé par des principes opposés. Une bibliothèque a été fondée, elle est consultée tous les jours ; le nombre et la nature des ouvrages qui la composent suffisent déjà aux besoins les plus ordinaires de la Chambre. Jusqu'à présent aucun de nos collègues n'a reçu du bibliothécaire une déclaration d'impuissance à le satisfaire<sup>57</sup>.

Extrêmement satisfait et laudatif sur l'état de la bibliothèque en 1830, Sémonville œuvre effectivement pour l'établissement de la bibliothèque dès son premier rapport annuel de 1815 sur le budget de la Chambre.

---

<sup>56</sup> Louis FAVRE, *op. cit.*, p. 38

<sup>57</sup> Huguet de SEMONVILLE, *Rapport sur l'organisation des bureaux, op. cit.*, n.p.

Il est celui qui, en 1820, fait acquérir pour 12 000 francs et conserver à la bibliothèque, avec accord royal et afin de le soustraire à la publication, le recueil Duprat-Taxis sur l'état de la nouvelle pairie française<sup>58</sup>.

Sémonville est celui des administrateurs de la Chambre qui voit avec le plus d'acuité le rôle stratégique de la bibliothèque dans un contexte politique parfois hostile à la pairie et à l'existence même d'une Chambre Haute. Conscient de l'importance pour les pairs de pouvoir disposer d'un espace de travail et de réunion et pour l'institution de disposer d'une bibliothèque prestigieuse, Sémonville souligne dans son rapport de 1830 que l'absence de véritable bibliothèque à la disposition du Sénat conservateur trouve son explication dans la volonté de l'Empereur d'empêcher la tenue de réunions de sénateurs dissidents et de veiller à ce qu'aucun espace ne puisse abriter les conspirateurs dans l'enceinte du palais<sup>59</sup>.

Sémonville est avant tout un fin stratège doté d'une ruse qui lui permet d'avoir sa place dans tous les régimes qu'il traverse et qui lui vaut le surnom de « vieux chat » de la part de Talleyrand, mais il est aussi, d'après le baron Mounier, « sensible aux charmes des lettres et des arts »<sup>60</sup>.

## Le duc Pasquier

Ancien Préfet de police de l'Empire, Etienne-Denis Pasquier (1767-1862) est nommé pair de France le 24 septembre 1821 et prend sa retraite comme ministre des Affaires étrangères l'année suivante. Il préside la Chambre des pairs sous la Monarchie de Juillet et devient chancelier de France en 1837.

Il figure également parmi les amis des lettres que compte la Chambre. Selon les termes de Louis Favre, « le chancelier président est un ami passionné des livres »<sup>61</sup>. L'archiviste Louis Favre connaît d'ailleurs bien le duc Pasquier pour avoir été son secrétaire<sup>62</sup>. C'est d'ailleurs au titre d'« ami des lettres » qu'il adresse sa candidature en 1820 à l'Académie française où il n'est finalement élu qu'en février 1842. Il y fonde le « parti des ducs » avec le duc de Broglie (1785-1870) et le duc de Noailles (1802-1885), tous deux également pairs de France, le second étant, à l'instar du duc Pasquier, un ami de Chateaubriand, autre académicien et pair de France<sup>63</sup>.

## Le duc Decazes

Lorsque, à partir de 1834, le duc Decazes (1780-1860) devient grand référendaire, la Chambre connaît ses années les plus fastes. Ancien collaborateur de Fouché et ami intime de Louis XVIII, homme de consensus à tendance libérale, Decazes est relégué à la Chambre des pairs en 1821, à la suite de l'assassinat du duc de Berry en février 1820 auquel il est soupçonné par les royalistes d'avoir été impliqué<sup>64</sup>.

---

<sup>58</sup> Ce qu'il convient d'appeler « l'affaire Duprat-Taxis » sera étudié dans la troisième partie de ce travail.

<sup>59</sup> Huguet de SEMONVILLE, *Rapport sur l'organisation des bureaux*, op. cit., n.p.

<sup>60</sup> « Sémonville », in Jean TULARD, Jean-François FAYARD et Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française. 1789-1799*, Paris : Robert Laffont, 1998 ; Edouard MOUNIER, *Éloge funèbre de M. le Mis de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, prononcé par M. le Bon Mounier, dans la séance de la Chambre des Pairs du 7 février 1840*, Paris : Chambre des Pairs, Session de 1840. T. I, n° 13.

<sup>61</sup> Louis FAVRE, op. cit., p. 36.

<sup>62</sup> Cf. Louis FAVRE, *Etienne Denis Pasquier, Chancelier de France 1767-1862. Souvenirs de son dernier secrétaire*, Paris : Didier, 1870.

<sup>63</sup> Le duc de Noailles ne siège cependant au Luxembourg que sous la Restauration. Sous la Monarchie de Juillet, il est ministre puis président du Conseil.

<sup>64</sup> Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand s'exprime en ces termes à propos de l'amitié entre Louis XVIII celui que le Roi appelait « mon fils », le duc Decazes : « Se fait-il dans le cœur des monarques isolés, un vide qu'ils remplissent avec le premier objet qu'ils trouvent ? Est-ce sympathie, affinité d'une nature analogue à la leur ? Est-ce une amitié qui leur tombe du ciel pour consoler leur grandeur ? Est-ce un penchant pour un esclave qui se donne corps et âme, devant lequel on ne se cache de rien, esclave qui devient un vêtement, un jouet, une idée fixe, liée à tous sentiments, à tous les goûts, à tous les caprices de celui qu'elle a soumis et qu'elle tient sous l'empire d'une fascination

S'il figure donc davantage parmi les figures politiques qu'au rang des savants et hommes de lettres de la Chambre, le duc Decazes n'est pourtant pas indifférent à l'activité de la bibliothèque, au contraire. Non seulement se charge-t-il de maintenir les budgets qui lui sont attribués et de lui attribuer des crédits exceptionnels pour frais de reliure ou pour l'achat de collections exceptionnelles, mais il s'ingère même dans les affaires du service lorsqu'en 1840, il négocie l'achat de la collection Pixérécourt. Il l'obtient pour seulement 3 000 francs, ordonnancés le 8 juin 1840 et prélevés sur le fonds de réserve de la Chambre.

Enfin, il est celui qui recommande le futur bibliothécaire Etienne dans l'administration de la Haute Assemblée en 1843. Celui-ci, licencié ès-lettres et professeur au Collège Rollin, est aussi le précepteur des enfants du duc<sup>65</sup>.

## **Quelques figures marquantes de lecteurs de la bibliothèque**

Avant l'installation de la bibliothèque dans la grande galerie face à l'Observatoire, les pairs ne disposent pas d'un espace de lecture et de travail dédié, sinon le cabinet de lecture du rez-de-chaussée destiné à la lecture des journaux et périodiques.

Ce n'est donc qu'à partir de 1841 et de l'installation de la bibliothèque dans la grande galerie construite par l'architecte Gisors qu'elle devient véritablement un lieu de sociabilité politique et amicale, employé comme salle d'étude, de réunion ou de salle des pas perdus, et non plus seulement une collection d'ouvrages.

Aussi l'archiviste Louis Favre, fin connaisseur des méandres du palais du Luxembourg<sup>66</sup>, peut-il témoigner de la présence de lecteurs prestigieux dans la nouvelle salle de lecture de la bibliothèque, de Victor Cousin (1792-1867), entré à la Chambre en 1832, à Victor Hugo (1802-1885), nommé en 1845 :

Et parmi les membres de la Chambre des pairs, combien d'hommes éminents, magistrats, écrivains, administrateurs, qui tous sont les hôtes familiers, assidus, de la bibliothèque :

Portalis, président de la Cour de cassation ; le duc de Broglie, voué par goût, par tradition, aux études historiques ; le baron de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne ; le grand jurisconsulte Bérenger de la Drôme ; le comte Beugnot, le baron Bois-le-Conte, un diplomate toujours en quête de ce qui se rapporte aux questions religieuses ; le comte d'Haussonville, historien de la Lorraine, Victor Hugo, le poète Lebrun, le comte de Montalembert, le duc de Noailles, le général comte de Ségur, l'auteur des mémoires sur la retraite de Russie, dont il est resté le dernier survivant ; Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; Cousin, que j'ai encore vu et connu, dans les premières années de l'Empire de Napoléon III, causeur étincelant, étourdissant de verve, d'entrain, d'éloquence familière, se prélassant au milieu de sa bibliothèque qu'il adorait, qu'il a royalement légué à sa chère Sorbonne<sup>67</sup>.

---

invincible ? Plus le favori est bas et intime, moins on le peut renvoyer, parce qu'il est en possession de secrets qui feraient rougir s'ils étaient divulgués. », François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-tombe*, t.2, Paris : Gallimard, p.11.

<sup>65</sup> D'abord affecté au service des journaux, il est nommé employé à la bibliothèque le 1<sup>er</sup> janvier 1844, promu bibliothécaire-adjoint le 10 mars 1852 et bibliothécaire le 15 janvier 1862.

<sup>66</sup> Cf. Louis FAVRE, *Luxembourg. 1300-1882 : Récits et confidences sur un vieux palais*, Paris : P. Ollendorff, 1882.

<sup>67</sup> Louis FAVRE, *La bibliothèque du palais du Luxembourg*, op. cit., pp. 37-38.

Dans cette prestigieuse galerie de lecteurs, les centres d'intérêts sont encore la poésie, l'histoire, la philosophie, la théologie et les humanités classiques. Ce n'est visiblement pas au premier chef pour ses collections juridiques et administratives, sinon en ce qui concerne les périodiques, que la bibliothèque doit sa popularité auprès des pairs. La bibliothèque de la haute assemblée n'est donc pas un simple outil technique au service de la procédure législative : c'est pour une large part un lieu de réflexion et d'échange d'idées, qui permet de tisser entre les pairs des liens personnels, intellectuels et politiques.

## **A L'ORIGINE DES COLLECTIONS MAJEURES : LES PAIRS DE FRANCE**

### **Les pairs donateurs**

#### **Le vicomte de Morel-Vindé**

Le don en 1821 de la collection de dessins, plans et gravures rassemblée par le vicomte Charles Gilbert de Morel-Vindé fait de ce dernier le plus illustre donateur de la bibliothèque de la Chambre. Parmi les richesses de cette collection figurent de très anciens plans de Paris et neuf dessins se rapportant à la construction de l'église Sainte-Geneviève.

Il fréquente assidument la bibliothèque, y trouvant les moyens de satisfaire la diversité de ses centres d'intérêt<sup>68</sup>. Il avait déjà gracieusement offert à la bibliothèque plusieurs séries importantes avant ce don exceptionnel en 1821, comme l'indique le procès-verbal de la séance du mercredi 27 juin de cette année-là :

M. le Président annonce que M. le vicomte de Morel-Vindé, à qui la bibliothèque est déjà redevable de plusieurs collections, vient d'y faire déposer deux suites précieuses de gravures recueillies tant par lui que par son père et aïeul, et formant un ensemble de 136 volumes in-folio.

L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention au procès-verbal du dépôt effectué par le noble pair<sup>69</sup>.

La dernière phrase de l'extrait du procès-verbal est particulièrement intéressante lorsque l'on sait que, depuis le 4 avril 1818, il n'est normalement plus fait mention au compte-rendu de séance des dons et hommages reçus par la Chambre des pairs<sup>70</sup>. Elle souligne donc l'importance exceptionnelle de ce don pour le fonds de la bibliothèque<sup>71</sup>.

#### **Le baron de Gérando**

Joseph-Marie de Gérando aurait pu être un des donateurs historiques de la bibliothèque du palais du Luxembourg si l'administration de la Chambre des pairs n'avait pas refusé le don du pédagogue et linguiste de renom fait pair de France en 1837.

---

<sup>68</sup> René SAMUEL, *op. cit.*, p. XXII.

<sup>69</sup> Extrait du procès-verbal de la séance de la Chambre des pairs du 27 juin 1821.

<sup>70</sup> Extrait du procès-verbal de la séance de la Chambre des pairs du 4 avril 1818 : « A l'avenir les ouvrages dont il aurait été fait hommage à la Chambre lui seront présentés en séance et renvoyés à sa bibliothèque sans aucune mention au procès-verbal ».

<sup>71</sup> Pour une brève synthèse sur la vie et la collection du vicomte de Morel-Vindé, voir Philippe MARTIAL, « Le vicomte de Morel-Vindé (Quelques lignes autour d'un croquis) », *La vie en Champagne*, n° 18, avril-juin 1999, pp. 40-44 et François-Auguste Fauveau de FREMILLY, *Souvenirs du Baron de Frénilly, pair de France (1768-1828)*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1908.

A sa mort en 1842, il lègue sa bibliothèque à la Chambre des pairs et à l'Institut dont il est aussi membre.

Plus précisément, par un codicille du 19 juillet 1842, il lègue sa bibliothèque à l'Institut et, en cas de refus, à la Chambre des pairs et, en cas de nouveau refus, à la bibliothèque de la faculté de Droit ou, à défaut, à celle de Sainte-Geneviève<sup>72</sup>. Il s'agit en fait d'un legs à titre onéreux, consistant principalement en le versement d'une rente viagère de 3 000 francs par an à la nièce du donateur. Le rapporteur Lebrun déplore de devoir recommander à la Chambre de ne pas honorer cette gratification et s'en justifie ainsi :

Elle [la commission de comptabilité] a fait examiner, et elle a examiné elle-même avec soin, le catalogue de la bibliothèque qui vous est léguée, et elle s'est assuré qu'une acceptation vous serait plus onéreuse qu'utile. La moitié des neuf ou dix mille volumes de M. de Gérando rentre peu dans les spécialités dans lesquelles se renferme votre bibliothèque, et les ouvrages qui composent l'autre moitié, c'est-à-dire les ouvrages de droit et de législation, d'économie politique et d'histoire, existent déjà pour la plupart dans la collection du Luxembourg. Une même idée a présidé à la composition de l'une et de l'autre bibliothèque<sup>73</sup>.

Le 12 juillet 1843, la Chambre se range derrière l'avis du rapport. L'extrait du rapport ci-dessus fournit par ailleurs d'intéressantes considérations de politique documentaire, reconnaissant la législation, l'économie politique et l'histoire comme les domaines de spécialité de la bibliothèque, vouée en priorité à éclairer les pairs dans leurs travaux législatifs.

## **Le comte de Villeneuve**

Enfin, le comte de Villeneuve est le donateur de l'un des manuscrits littéraires les plus intéressants de la bibliothèque, fruit de la collaboration de la femme du financier Claude Dupin et de Jean-Jacques Rousseau.

Rousseau est le secrétaire particulier de Mme Dupin de 1745 à 1751 lorsque cette dernière entreprend de rédiger une encyclopédie du deuxième sexe qui ne voit finalement jamais le jour. Il ne reste de cette collaboration que ce manuscrit de Rousseau portant sur les religions païennes, annoté par Mme Dupin et offert par le compte de Villeneuve, petit-fils de Mme Dupin.

C'est d'ailleurs chez les époux Dupin, dont il reste proche, que Rousseau compose son *Discours sur les arts et les sciences*.

## **Les pairs auteurs**

La décision, prise le 4 avril 1818, de ne plus mentionner au procès-verbal, les ouvrages dont il est fait hommage à la Chambre rend malheureusement impossible la constitution d'un inventaire exhaustif des dons et hommages faits à la bibliothèque.

Néanmoins, il n'est pas surprenant que la bibliothèque de la Chambre conserve de nombreuses œuvres des pairs de France, tant elle compte de poètes, d'écrivains et de savants s'étant illustrés dans l'ensemble des domaines qu'elle couvre. L'encyclopédisme du fonds reflète le profil des membres de la Chambre. Sous le Second Empire et les

---

<sup>72</sup> Rapport de M. Lebrun au nom de la Commission de comptabilité sur les comptes de 1843, reproduit par René SAMUEL, *op. cit.*, pp. XVIII-XX.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. XIX.

régimes suivants, la bibliothèque se concentre davantage sur les matières qui permettent d’orienter le travail législatif. Aussi les sections belles-lettres, art, science et théologie sont-elles constituées essentiellement sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

Parmi les œuvres des pairs, relevons par exemple celles de Victor Cousin, aussi bien les ouvrages philosophiques que ceux consacrés à l’instruction publique dans les Etats germaniques<sup>74</sup>. Relevons aussi, à titre anecdotique, *La morale de l’enfance* de Morel-Vindé, composée de 490 quatrains de bonne morale et dont l’auteur prévient dans sa préface : « J’ai fait de mauvais vers, mais j’ai donné de bons principes »<sup>75</sup>.

## **Les pairs modèles**

Enfin, si les pairs ont enrichi de leurs ouvrages en tant qu’auteurs ou généreux donateurs la bibliothèque de la Chambre, il faut également signaler qu’ils y figurent littéralement presque tous au sein de l’*Album de MM. les Pairs de France* [Cf. Illustration 3]<sup>76</sup>.

Cet ouvrage en trois volumes, acheté par la bibliothèque du Sénat en 1966, compte 477 caricatures de pairs de France réalisées par l’un des leurs, le comte Louis-Pantaléon-Jules-Amédée de Noé. Le comte de Noé, qui succède à son père à la pairie en 1816, a siégé à la Chambre des pairs jusqu’à sa disparition en 1848 et a donc pu représenter pratiquement tous ses membres. Il réalise ses dessins en séance, sur le vif, ou dans son cabinet de travail<sup>77</sup>.

Les croquis sont plutôt ingrats pour les modèles, généralement représentés de profil et plus rarement de dos. Ils sont parfois accompagnés d’autographes.

## **LE SORT DE LA BIBLIOTHEQUE DEBATTU EN SEANCE**

Les pairs, dans leur ensemble, s’intéressent aux activités régulières de la bibliothèque. Ainsi, par exemple, le premier catalogue est rédigé entre 1833 et 1836 après les réclamations de nombre d’entre eux. Les pairs sont tout à fait conscients de l’importance de cette tâche et considèrent sa réalisation avec beaucoup de bienveillance ; le comte Roy en témoigne en 1833 :

L’établissement du catalogue de la Bibliothèque demande encore quelque temps pour être terminé et pour la confection du double qui doit être aussi déposé aux archives. Ce travail qui exige un temps assez considérable sera continué dans l’intervalle des sessions et sera probablement achevé au cours de cette année<sup>78</sup>.

---

<sup>74</sup> Parmi les ouvrages philosophiques de Cousin, ses *Cours d’histoire de la philosophie moderne pendant les années 1816 et 1817*, Paris : Ladrangé, 1841 ; son *Examen de la métaphysique de Kant*, Lyon : Impr. de L. Boitel, 1842 ; ou encore ses traductions des œuvres de Platon (PLATON, *Œuvres*, Paris : J.-M. Eberhart, 1822-1840). Un ouvrage de politique publique : *De l’instruction publique dans quelques pays de l’Allemagne, et particulièrement en Prusse – Rapport sur l’état de l’instruction publique en Allemagne ou en Prusse*, Paris : F.-G. Levrault, 1833.

<sup>75</sup> Charles Gilbert MOREL-VINDE, *La morale de l’enfance, ou Collection de quatrains moraux*, 5<sup>e</sup>ed., Paris : P. Didot l’aîné, 1800, p.7.

<sup>76</sup> Chateaubriand et le comte de Noé lui-même, notamment, n’y figurent malheureusement pas.

<sup>77</sup> Cf. dossier d’œuvre disponible sur l’intranet du Sénat.

<sup>78</sup> Rapport au nom de la Commission de comptabilité sur la fixation du budget des recettes et dépenses intérieures pour l’année 1833

Le baron Mounier, conscient du soutien que l'ensemble des pairs accorde à ce projet, peut ainsi demander dans son rapport pour l'exercice 1834 que les 1 500 francs nécessaire au catalogage soient imputés au fonds de réserve de l'exercice courant de la Chambre, et non au crédit de la bibliothèque, destiné à l'achat d'ouvrages. Confiant, il conclut sa demande en ces termes : « Votre intérêt pour les lettres nous autorise à penser que vous approuverez cette proposition »<sup>79</sup>.

De même, la proximité des pairs avec le monde des sciences et des lettres leur inspire des suggestions d'acquisitions et il faut se rappeler que le duc Decazes est celui qui négocie brillamment l'achat de la collection Pixérécourt en 1840 pour 3 000 francs.

Cette ingérence n'est aucunement anecdotique. L'attachement des pairs pour leur bibliothèque fait de celle-ci un sujet parfois controversé. Ainsi, les discussions spéculatives qui peuvent se tenir dans la salle de lecture sont parfois suivies d'après débats en salle des séances quant au budget et à l'orientation qu'il convient de donner à la bibliothèque. La question de la gestion de la bibliothèque s'avère en fait éminemment politique.

## **Budget et personnel**

Le début de l'institutionnalisation de la bibliothèque de la Chambre coïncide avec l'attribution d'un crédit spécifique consacré à l'achat de livres, sous l'impulsion du grand référendaire<sup>80</sup>. Une fois ce crédit voté par la Chambre, la question des ressources budgétaires du service de la bibliothèque et de son personnel continue à se poser en salle des séances, notamment lors des séances secrètes au cours desquelles les pairs abordent les questions d'ordre intérieur et débattent de leur propre budget.

Le crédit spécifique destiné à l'acquisition de revues périodiques fait l'objet d'interventions récurrentes. Aussi, dès 1831, le baron Mounier intervient-il pour rappeler que « 3 000 francs sont consacrés aux abonnements des journaux destinés au service de la Chambre » et que « les progrès croissants de l'importance des publications périodiques ne permettent pas de considérer ce chapitre comme susceptible de réduction »<sup>81</sup>.

L'augmentation du nombre d'abonnements entraîne un coût qui excède le crédit annuel et nécessite des prélèvements sur le fonds spécial du budget de la Chambre. Le marquis de Sémonville justifie cette situation à la Commission de comptabilité dans un rapport de 1843 :

Cet excédent a deux causes : la première a un caractère permanent qui a mis dans la nécessité de proposer dans le projet du budget de 1845 une augmentation annuelle de 500 francs au crédit affecté à l'abonnement aux journaux ; la deuxième est exceptionnelle et n'est relative qu'à l'année 1843.

[...]

---

<sup>79</sup> Rapport fait à la Chambre par M. le baron Mounier, au nom de la Commission de comptabilité, sur le Budget intérieur de la Chambre, pour l'exercice 1834, p. 26

<sup>80</sup> Rapport au nom de la Commission de comptabilité sur le budget de 1819, article 4

<sup>81</sup> Rapport de la Commission chargée de l'examen du budget intérieur de la Chambre de 1832. Ce rapport indique aussi que le salon de lecture, dévolue à la lecture des périodiques « sera ouvert tous les jours de onze à cinq heures, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas séance de la Chambre, et hors des sessions aussi bien que pendant leur durée. Les journaux de la semaine entière y resteront constamment à la disposition des Pairs qui voudront les parcourir ».

L'autre cause est l'accroissement incessant du nombre des journaux et feuilles périodiques auxquels la Chambre ne peut se dispenser de s'abonner pour satisfaire les demandes que font journellement MM. les Pairs<sup>82</sup>.

Jusqu'en 1846, année où le crédit est porté à 4 000 francs, la Commission se refuse à accorder la moindre augmentation.

Comme il a été indiqué précédemment, la bibliothèque voit son personnel augmenté au cours des dernières années d'existence de la Chambre des pairs. Le rôle du baron Mounier dans cet affermissement du service est essentiel<sup>83</sup>. L'emploi d'un garçon de bureau est accordé cette année-là, mais les deux employés supplémentaires ne rejoignent le service qu'en 1844, à la demande du marquis de Sémonville<sup>84</sup>. A la demande du comte de Montalembert, les appointements de ces deux employés sont augmentés de 500 francs en 1846<sup>85</sup>.

C'est donc grâce aux initiatives répétées de certains pairs impliqués dans l'administration de la Chambre et grâce au soutien dont ils bénéficient de la part des pairs habitués de la bibliothèque que celle-ci peut être progressivement dotée de moyens de fonctionnement accrus.

## **Débats de politique documentaire**

Les questions budgétaires ne sont pas séparables des débats ayant trait à l'orientation qu'il convient de donner à la bibliothèque de la Chambre. La question de l'encyclopédisme ou de la focalisation sur les matières législatives n'est pas encore tranchée et la diversité des questions débattues en séance ne fait que renforcer son caractère problématique.

Le vif échange au cours de la séance secrète du 11 avril 1834 entre l'écrivain Villemain et le baron Mounier, qui ne manque pas d'égards envers la bibliothèque et son personnel, en est particulièrement révélateur. Lors de cette séance, parlant de la bibliothèque, Villemain se lamente en ces termes :

Le zèle et l'intelligence du bibliothécaire ne peuvent toujours dissimuler la pénurie des collections confiées à sa garde ; il lui faut chaque jour emprunter aux bibliothèques publiques les ouvrages les plus importants et les plus usuels. Je voudrais qu'on s'occupât sérieusement de remplir ces lacunes en augmentant annuellement le fonds destiné aux achats de livres nouveaux ; il me semble qu'on pourrait également tirer parti des collections que la Chambre fait imprimer chaque année pour lui procurer au moyen d'échange d'autres collections dont elle est privée<sup>86</sup>.

---

<sup>82</sup> Rapport à la commission de comptabilité sur les comptes de 1843.

<sup>83</sup> Ainsi, il écrit en 1842, alors que les livres sont installés dans les rayonnages de la nouvelle galerie : « Il est un point qui ne saurait être douteux, c'est la nécessité d'attacher un second garçon de bureau. Sa présence sera particulièrement utile au moment où il s'agira de ranger les livres dans les rayons de la nouvelle galerie ; et ce ne sera pas trop de deux hommes pour le service de cette galerie, suivant les jours de séance. » Rapport sur la fixation du budget de la Chambre des pairs pour 1842.

<sup>84</sup> Dans son rapport au nom de la Commission de comptabilité sur le budget de 1844, il écrit : « M. le Grand-Référendaire juge, et votre Commission avec lui, qu'il faut des aides au bibliothécaire. Non seulement les livres ont besoin d'être classés, donnés chaque jour et à chaque instant aux Pairs qui les demandent, replacés sur leurs rayons, inscrits sur les catalogues, mais il y a un arriéré de travaux qu'il serait utile de mettre à jour ; des collections importantes attendent des catalogues spéciaux et détaillés. [...] Deux emplois ont donc paru devoir être créés pour suffire à tous les différents besoins, et votre Commission vous proposer de nommer deux employés au même titre et au même traitement de 2 000 francs ».

<sup>85</sup> Procès-verbal de la séance secrète du 27 juin 1846.

<sup>86</sup> Cité par SAMUEL, *op. cit.*, pp. XIII-XIV.

Il recommande de porter à 15 000 francs le crédit annuel d'achats de livres. Sa prise de position nous renseigne sur une pratique qui n'est mentionnée dans aucune autre source : le bibliothécaire Carrey procéderait à des emprunts d'ouvrages dans des bibliothèques pour satisfaire les demandes des pairs. Aucune note de Carrey n'en fait état mais il est très vraisemblable que Villemain, un des plus fameux hommes de lettres que compte la Chambre sous la Monarchie de Juillet, soit un habitué de la bibliothèque et se trouve, à ce titre, bien renseigné sur ses affaires courantes.

Exceptionnel en tout cas est ce jugement défavorable sur l'état des collections de la bibliothèque. La discussion avec le baron Mounier, pour qui « l'argent n'est pas seul élément pour former une bibliothèque telle que celle qui convient à la Chambre », se focalise alors sur l'orientation donnée à la bibliothèque<sup>87</sup>. Selon Mounier, « la Chambre possède déjà une collection assez riche en ouvrages de législation et de jurisprudence » et « c'est surtout vers les objets qui se rapportent le plus spécialement aux discussions parlementaires que l'emploi des fonds annuels a été dirigé »<sup>88</sup>.

A l'aune de l'étude des acquisitions effectuées par la bibliothèque sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, il est sans doute exagéré de prétendre, comme le fait Mounier que, « le crédit annuel est employé à se procurer d'abord les ouvrages fondamentaux sur chaque matière et les collections parlementaires qui peuvent présenter quelque analogie avec les débats des chambres françaises »<sup>89</sup>. Certes, plusieurs documents de parlements étrangers ont été acquis à cette date et les premiers échanges avec la Chambre des Lords sont en cours<sup>90</sup>, mais le crédit d'acquisitions n'est pas pleinement consacré à l'achat de collections parlementaires, ni même politiques au sens large.

Pour sa part, Villemain est loin de faire le même constat que Mounier et formule le souhait de voir les acquisitions orientées davantage vers l'économie politique plutôt que vers la littérature. Il déplore que la bibliothèque « manque des ouvrages plus importants pour la discussion des lois sur les matières d'économie politique telles que l'instruction primaire, l'amélioration du sort des classes pauvres »<sup>91</sup>.

Cette vive discussion illustre bien la question problématique que demeure l'orientation de la bibliothèque de la Chambre: quels types d'ouvrages ont vocation à y être conservés ? Les collections doivent-elles se spécialiser sur les matières portées à l'attention des pairs au cours de la procédure législative ?

La difficulté d'apporter une réponse définitive à ces questions s'explique par la nature même du travail parlementaire et des politiques publiques amenées à s'intéresser à la plupart des champs de l'activité humaine et sociale. Mounier le reconnaît aisément :

Pour compléter à la fois la bibliothèque sur toutes les matières qui peuvent donner naissance à des projets de lois, il serait nécessaire d'arriver à un nombre de volumes qui ne peut être atteint de longtemps<sup>92</sup>.

Le bibliothécaire lui-même ne se souciait guère qu'on augmentât son crédit. « Si la direction que j'ai constamment suivi n'est pas changée – écrit-il au grand référendaire – 10 000 francs peuvent suffire à mes besoins annuels. L'achat des livres exige beaucoup de soins et 10 000 francs, employés avec discernement aux livres spéciaux qui conviennent à la Chambre, offrent assez de ressources en ce moment »<sup>93</sup>.

---

<sup>87</sup> Cité dans *Ibid.*, p.XIV.

<sup>88</sup> Cité par SAMUEL, *op. cit.*, p.XIV.

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> Voir troisième chapitre.

<sup>91</sup> Cité par SAMUEL, *op. cit.*, p.XIV.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p.XV.

<sup>93</sup> Rapport à M. le Grand-Référendaire, 19 janvier 1835, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat

Si la bibliothèque du palais du Luxembourg, sous les régimes qui suivent la Monarchie de Juillet, a tendance à resserrer ses acquisitions sur les sciences juridiques et économiques, les matières connexes et les sciences humaines ne sont jamais négligées, précisément en raison du vaste champ qu'embrasse l'activité législative.



# LA BIBLIOTHEQUE AU SERVICE DE LA NOUVELLE PAIRIE : RENFORCEMENT ET RAYONNEMENT DE LA CHAMBRE HAUTE

---

Le chapitre précédent a permis de montrer que la bibliothèque n'est pas seulement un lieu auquel les pairs sont affectivement liés ; elle est aussi l'objet de débats de politique intérieure : son administration et sa vocation sont abordées lors des séances secrètes et elle constitue l'un des principaux postes de dépense dans le budget de fonctionnement de la Chambre.

Sa signification politique dépasse toutefois les portes du Luxembourg. La bibliothèque constitue, au moins symboliquement, une instance au service de l'affermissement de la pairie et de la Chambre Haute, deux institutions qui subissent de vives critiques portées notamment par la presse républicaine et les mouvements ultraroyalistes.

Il convient donc d'envisager comment et dans quelles circonstances la bibliothèque joue un rôle politique vis-à-vis de l'opinion en France et à l'étranger.

## LA BIBLIOTHEQUE, INSTRUMENT DE LEGITIMATION

### Critiques à l'encontre de la pairie et du bicamérisme

Jusqu'au Sénat de la Cinquième République, nombreuses sont les railleries qui entourent la Chambre Haute et ses membres. Les pairs n'échappent pas à cette longue tradition ; ils en sont même pratiquement les premières victimes. Chateaubriand voit déjà dans la Chambre des pairs une assemblée de « vieillards, restes desséchés de la vieille Monarchie, de la Révolution et de l'Empire » et se rappelle avec amusement de la chute dans l'hémicycle d'un de ses collègues essayant de ramasser le cornet acoustique de son voisin endormi<sup>94</sup>.

Ces railleries sont souvent accompagnées d'une remise en cause de l'existence même d'une Chambre Haute dans l'ordre institutionnel au nom de son manque de légitimité démocratique et du principe de représentativité.

Le renouvellement de la pairie en 1814 ouvre donc la voie aux critiques des républicains et de ceux des publicistes qui voient, d'une part, dans le bicamérisme une obstruction aux valeurs de 1789 et, d'autre part, dans les nouveaux pairs de France le retour à un pouvoir aristocratique qui n'en a même que le nom, les pairs incarnant à leurs yeux la duplicité et l'opportunisme politique. Sur ce point également, Chateaubriand se montre intraitable :

La pairie était devenue le triple réceptacle des corruptions de la vieille monarchie, de la République et de l'Empire. Quant aux républicains de 1793, transformés en sénateurs, quant aux généraux de Bonaparte, je n'attendais d'eux que ce qu'ils ont

---

<sup>94</sup> CHATEAUBRIAND, *op. cit.*, p.7.

toujours fait. Ils déposèrent l'homme extraordinaire auquel ils devaient tout. Que le vent tourne, et ils déposeront l'imposteur auquel ils se préparent à jeter la Couronne !<sup>95</sup>

Dans le contexte de la Restauration, une Chambre Haute inspirée de la Chambre des Lords britannique renouvelle le débat de nature constitutionnelle sur l'opportunité du bicamérisme et en suscite un autre, politique et social, sur l'existence d'une aristocratie française, c'est-à-dire d'une magistrature politique distincte de l'ancienne noblesse et capable, par sa richesse, son indépendance et ses compétences, de faire figure de corps intermédiaire entre le roi et le peuple et d'apporter un juste équilibre législatif<sup>96</sup>.

Les critiques envers la Chambre des pairs, celles des républicains autant que celles des ultraroyalistes, se focalisent donc sur cette aristocratie douteuse au sein de laquelle la noblesse d'Empire tient une belle part. Aussi, nombreux sont les pairs figurant dans le *Dictionnaire des girouettes* d'Alexis Eymery, collection d'hommes politiques tels le marquis de Sémonville, remarquables pour leur habileté à servir les régimes qui se succèdent depuis la Révolution<sup>97</sup>. De même, les caricatures de Daumier construisent l'image du « vieux chat » Sémonville, stratège rusé et infatigable [Cf. Illustration 4].

L'impopularité de la nouvelle pairie est renforcée par les nominations de « fournées » de pairs destinées à assurer une majorité en faveur des textes initiés par le roi. Ce phénomène fait d'ailleurs dire au président du Conseil Villèle : « Des pairs, j'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne pas l'être »<sup>98</sup>.

La nouvelle pairie se trouve donc investie du devoir de légitimer son institution et, parmi les plus zélés en la matière, le marquis de Sémonville et le baron Mounier – deux pairs attentifs au destin de la bibliothèque – figurent en bonne position. Le second, auteur de l'éloge funèbre du premier, déclare au cours de la séance du 7 février 1840 :

M. de Sémonville fut du nombre de ceux qui pensèrent que, dans ces temps périlleux, la Chambre des Pairs avait encore une haute mission à remplir. Elle était appelée à défendre la Monarchie, et à protéger la nation contre l'invasion des doctrines qui entouraient la Couronne d'institutions républicaines<sup>99</sup>.

L'hommage funèbre que Portalis rend au baron Mounier révèle également comment celui qui a démontré tant de bienveillance envers la bibliothèque et les appointements des hommes de service est aussi l'un des plus ardents défenseurs de la pairie et l'un des gardes les plus vigilants de la stabilité intérieure de la Chambre des pairs :

Autant par devoir spécial que par inclination, Mounier porta vers ce qui lui paraissait le côté faible de la constitution le secours considérable de son activité et de ses talents. Il se dévoua au service de la Chambre des Pairs ; il devint l'homme de l'institution.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.465.

<sup>96</sup> Sur la distinction entre noblesse et aristocratie, voir Mme de STAEL, *Considérations sur la Révolution française*, t.II, Paris : Charpentier, 1862, p.201 : « La dignité de la pairie diffère autant de la noblesse par généalogie que la monarchie constitutionnelle de ma monarchie fondée sur le droit divin... Les pairs seuls doivent être considérés comme les dignitaires du pays, afin de détruire la noblesse féodale, et d'y substituer une magistrature héréditaire, qui, ne s'étendant qu'à l'aîné de la famille, n'établit point dans l'Etat les distinctions de sang et de race ».

<sup>97</sup> Alexis EYMERY, *Dictionnaire des girouettes*, ou *Nos contemporains peints d'après eux-mêmes*, Paris : Alexis Eymery, 1815.

<sup>98</sup> Cité par François-Adolphe LOEVE-VEIMARS, « Lettres sur les hommes d'Etat de la France – Joseph Villèle », *Revue des deux mondes*, Tome 4, 1833, p. 105.

<sup>99</sup> Edouard MOUNIER, *Éloge funèbre de M. le marquis de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, dans la séance de la Chambre des Pairs du 7 février 1840*, Paris : Chambre des pairs, 1840, p. 20.

Nul n'était pas assidu à nos séances ; nul ne se montrait plus jaloux de la dignité véritable, de l'utile direction des travaux, du bon ordre des délibérations de la Chambre. Perpétuellement occupé du soin de perfectionner son régime intérieur, il entreprit et effectua la réforme de son règlement. On eût dit que la Chambre reconnaissait en lui sa règle vivante, le conservateur de ses précédents.<sup>100</sup>

Au lendemain de la chute de la Monarchie de Juillet, Victor Hugo se fera lui-même le défenseur de la Chambre Haute dans l'ordre constitutionnel français, refusant de voter la Constitution monocamérale de la Seconde République : « La France gouvernée par une assemblée unique ; c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan »<sup>101</sup>.

## **Puissance symbolique de la bibliothèque**

Dans ce contexte marqué par une hostilité certaine envers la pairie et ses représentants, la bibliothèque peut apparaître comme un ferment de renforcement et de légitimation de la Chambre Haute, au moins dans l'ordre symbolique. Elle devient tout au long de la Restauration et de la Monarchie de Juillet un lieu emblématique du palais du Luxembourg où se rencontrent et se retrouvent les membres de la Chambre et qui habite bientôt la galerie la plus majestueuse du palais, celle à laquelle il est accordé tous les soins possibles en matière d'aménagement et de décoration.

Symbole du palais, la bibliothèque contribue aussi à sanctuariser la Chambre Haute dans le paysage institutionnel de la France, lui apportant le supplément d'âme qui lui fait défaut et une notoriété dans le monde littéraire et artistique de l'époque. On vante ses riches collections : ainsi Macarel et Boulatignier écrivent-ils en 1838 que « la bibliothèque de la Chambre des pairs mérite d'être signalée » pour l'intérêt de ses archives, et ses fonds d'histoire et de jurisprudence<sup>102</sup>. Mais c'est surtout le travail décoratif de Delacroix qui donne à la bibliothèque de la Chambre une notoriété importante dans le champ des amateurs d'art. Les nombreuses critiques en sont pour la plupart enthousiastes, telle celle d'Anatole de Montaiglon dans le *Moniteur des arts*, qui remarque que le sujet principal est « très bien choisi pour orner une bibliothèque, puisqu'il montre l'admiration d'un conquérant [Alexandre] pour un poète [sic] et pour un livre [l'œuvre d'Homer] »<sup>103</sup>. A l'étranger également, *Le Bibliophile belge*, paru en 1846, qualifie les décorations de Delacroix au Luxembourg d'« œuvre capitale »<sup>104</sup>. Les articles de presse de Théophile Gautier restent cependant les plus vives illustrations de l'intérêt qui leur est porté, et deux extraits méritent d'être ici reproduits :

Certes, pour un peintre ordinaire, cet envoi suffirait ; mais M. Delacroix ne se contente pas de si peu. S'il n'a pas de grandes toiles au Salon, c'est qu'il a en train quelque vaste machine, une église, un palais à décorer, une coupole à peindre.

En effet, une œuvre qui n'est pas encore livrée au public, et qui est déjà célèbre, accapare tout le temps et toutes les forces de M. Eugène Delacroix. Il est juste que ceux qui se consacrent à la peinture monumentale n'en souffrent pas et paraissent

<sup>100</sup> Joseph-Marie PORTALIS, *Éloge funèbre de M. le baron Mounier, dans la séance de la Chambre des Pairs du 28 juin 1844*, Paris : Impr. De Crapelet, 1844, p. 36.

<sup>101</sup> Victor HUGO, *Choses vues: souvenirs, journaux, cahiers, 1830-1885*, Paris : Gallimard, 2002, p.597.

<sup>102</sup> Louis-Antoine MACAREL et Sébastien-Joseph BOULATIGNIER, *De la fortune publique en France, et de son administration*, t.1, Paris : Pourchet père, 1838, p.554 et suivantes.

<sup>103</sup> Anatole de MONTAIGLON, « Bibliothèque de la Chambre des pairs. Peintures de M. Delacroix », *Articles publiés dans le Moniteur des arts du 13 décembre 1846 au 31 janvier 1847*, Paris : impr. de Dondey-Dupré, 1847, p.23.

<sup>104</sup> *Le bibliophile belge*, tome 3, Bruxelles : Librairie ancienne et moderne de A. Vandale, 1846, p.493.

au tournoi pittoresque avec tous leurs avantages. Aussi parlerons-nous de la coupole exécutée dans la bibliothèque de la chambre des pairs, par l'auteur des peintures de la salle du trône, comme s'il avait pu la détacher de la voûte et venir la suspendre aux murailles du Louvre<sup>105</sup>.

Aussi reçoit-on, à l'aspect de la coupole de Delacroix, une impression harmonieuse, limpide, sereine, comme devant les plus purs et les plus classiques chefs-d'œuvre. Tout paraît noble, élégant, poétique ; l'exclamation : que c'est beau ! vous vient naturellement aux lèvres. Il a le style de la couleur, la beauté du ton, la poésie de l'effet. Si vous ne trouvez pas, dans cette peinture, de ces minces profils de camée qui font si bien sur les épingles, vous y voyez des têtes vivantes, des chairs que satine la vie et que dore la lumière<sup>106</sup>.

## **LE MANUSCRIT DUPRAT-TAXIS : UNE AFFAIRE D'ÉTAT**

En 1820, par l'entremise de son grand référendaire, le marquis de Sémonville, la bibliothèque de la Chambre des pairs s'enrichit du manuscrit d'une œuvre non publiée du généalogiste Duprat-Taxis et intitulé : *La nouvelle pairie française d'après la Charte organisée par l'ordonnance du 25 août 1817. Ouvrage critique, historique et généalogique, dont l'exactitude et la vérité sont attestées par les actes mêmes des familles*.

L'acquisition et la conservation de ce manuscrit forment un épisode particulièrement romanesque de la bibliothèque de la Chambre des pairs. L'affaire Duprat-Taxis constitue l'un des événements les plus représentatifs du rôle politique joué par la bibliothèque au service de la pairie.

### **Un généalogiste bien embarrassant**

L'auteur de ce manuscrit est un généalogiste, M. Duprat-Taxis, ancien employé au cabinet des ordres du Roi au service d'un « incorruptible » contrôleur des lettres de noblesse, Bernard Chérin<sup>107</sup>, puis agent général des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare et de Jérusalem. La Révolution le fait sans emploi et l'élévation de roturiers à la pairie heurte sa conception de la noblesse véritable, celle des croisades, à laquelle il est passionnément attaché. C'est ce qui le décide à exposer à l'opinion publique les origines de leur nouvelle aristocratie.

Il présente les résultats de son enquête généalogique dans un manuscrit in-folio de 353 feuillets, dont l'épigraphe – *Fortuna non mutat genus* – est emprunté à Horace. Ce manuscrit, qui détaille la généalogie et le passé politique de chacun des membres de la Chambre, s'avère tout à fait nuisible aux pairs et à l'institution de la pairie en tant que telle. La préface affirme en effet :

Tout tourne encore sur l'axe révolutionnaire ; les mêmes hommes qu'on a vus figurer sous la République, sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire de

<sup>105</sup> Théophile Gautier, « Salon de 1846 » *La Presse*, 1<sup>er</sup> avril 1846.

<sup>106</sup> Théophile Gautier, « La croix de Berny » *La Presse*, 31 janvier 1847.

<sup>107</sup> Le jugement est de CLAUDE-LOUIS, « L'exploitation héraldique », *Nouvelle Revue*, tome 21, mars-avril 1903, p. 366, article dans lequel il raconte l'histoire rocambolesque de la composition et de l'acquisition de ce manuscrit.

Buonaparte occupent aujourd'hui les premières places sous les Bourbons qu'ils ont si cruellement outragés, même dans les Cent Jours. Que doit-on attendre de la fidélité de ces caméléons, toujours prêts à embrasser un nouveau parti quand leur intérêt personnel commande ? »<sup>108</sup>.

Duprat-Taxis fait donc de son manuscrit le relais des critiques de tous bords qui assaillent la Chambre des pairs et dénoncent la duplicité de ses membres. Ce n'est pas la révélation des origines modestes de nombreux pairs qui menace l'institution mais plutôt la mise en lumière des actes peu héroïques et les variations politiques qui valurent à certains leur élévation à la pairie. La noblesse impériale, qui prête promptement allégeance à l'héritier des Bourbons en 1814, est une des cibles privilégiées de Duprat-Taxis.

Conscient des risques qu'il encourrait en cas de publication, l'auteur du manuscrit préfère présenter son travail à l'un des plus illustres caméléons de la Chambre, le marquis de Sémonville.

## **Un nouveau chargé d'acquisition à la bibliothèque: Louis XVIII**

S'agissant de Sémonville, le manuscrit de Duprat-Taxis révèle que le grand référendaire de la Chambre des pairs est le fils d'un « petit bourgeois de la ville de Bois-Commun, près d'Orléans » et rappelle qu'il a su s'accommoder habilement de l'instabilité politique des précédentes décennies :

M. de Sémonville a servi avec une égale fidélité Louis XVI, la République, le Directoire, le Consul, et l'Empereur [...]. Le marquis de Sémonville, dans une conversation vraiment curieuse qu'il eut avec Buonaparte, alors premier consul, n'épargna pas auprès de ce dernier ni éloquence ni adulation pour le déterminer à se faire empereur<sup>109</sup>.

Sémonville sollicite l'accord du roi Louis XVIII pour acquérir ce manuscrit afin de le « soustraire à l'impression et d'empêcher conséquemment la malveillance de s'exercer sur la pairie »<sup>110</sup>. L'autorisation royale lui est accordée et un acte sous seing privé est signé avec Duprat-Taxis le 12 octobre 1820. Le manuscrit est acquis pour une somme considérable, 12 000 francs, affectée au crédit de la bibliothèque de la Chambre<sup>111</sup>. En plus de la cession du manuscrit, Duprat-Taxis s'engage à renoncer à « tout travail généalogique ou critique sur la pairie française actuellement existante, sous quelque titre que ce puisse être, soit en y contribuant d'une manière directe ou indirecte »<sup>112</sup>.

Par cet acte, le marquis de Sémonville témoigne de son empressement à veiller aux intérêts de la nouvelle pairie avec laquelle le grand référendaire a évidemment partie

---

<sup>108</sup> Duprat-Taxis, *La nouvelle pairie française d'après la Charte organisée par l'ordonnance du 25 août 1817. Ouvrage critique, historique et généalogique, dont l'exactitude et la vérité sont attestées par les actes mêmes des familles, Manuscrit conservé à la bibliothèque du Sénat*, manuscrit, 1820, n.p.

<sup>109</sup>*Ibid.*, n.p.

<sup>110</sup>Huguet de SEMONVILLE, Lettre à Carrey datée du 20 septembre 1834, insérée dans le manuscrit de Duprat-Taxis, *La nouvelle pairie française, op. cit.*, conservé à la bibliothèque du Sénat.

<sup>111</sup> 4 000 francs sont payées à la livraison du manuscrit, et 2 000 francs par an les 4 années suivantes. Cf. Acte original annexé au manuscrit de Duprat-Taxis, *La nouvelle pairie française, op. cit.*, conservé à la bibliothèque du Sénat.

<sup>112</sup>*Ibid.*

liée. De manière incidente, il s'illustre à nouveau dans l'histoire des collections de la bibliothèque du palais du Luxembourg.

## **Une conservation peu orthodoxe**

Sémonville ne se contente pas de faire de la bibliothèque de la Chambre un lieu de réclusion, ayant pour but de soustraire l'ouvrage au grand public plutôt que de le rendre accessible. En effet, interdit de publication, le manuscrit n'est pas pour autant livré à la curiosité des pairs. Dans l'arrêté qu'il annexe au manuscrit, Sémonville écrit :

Considérant que le but que nous nous sommes proposé, en achetant ce manuscrit, ne serait qu'en partie satisfait si cet ouvrage pouvait être à chaque instant consulté, que notre intention au contraire est d'empêcher qu'il ne soit mis en lecture<sup>113</sup>.

Le bibliothécaire Carrey est donc chargé de conserver de façon assez inhabituelle l'embarrassant manuscrit. Celui-ci est mis sous scellé et déposé dans les réserves de la bibliothèque. Carrey procède à cette singulière opération le 16 octobre 1820 ; il rapporte que le manuscrit « a été déposé dans un carton ligaturé, et sur la ligature dudit carton en quatre endroits différents, fut apposé le cachet aux armes de M. le marquis de Sémonville, lequel, sur mon humble prière, apposa son seing sous l'un desdits cachets. »<sup>114</sup>

Le manuscrit n'est retrouvé qu'en 1887, dans son carton original, les cachets et ligatures en moins<sup>115</sup>.

Cet épisode original de l'histoire de la Restauration et de la bibliothèque de la Chambre des pairs en particulier est révélateur de la fragilité politique de la nouvelle pairie et du rôle, certes incident, joué par la bibliothèque à son service.

## **LES ECHANGES PARLEMENTAIRES OU LA DIPLOMATIE DES LIVRES**

La bibliothèque du palais du Luxembourg rassemble une riche collection de documents législatifs et administratifs étrangers. Elle est le fruit d'une ambitieuse politique d'échanges parlementaires qui se met en place sous la Restauration et qui se développe considérablement sous la Monarchie de Juillet, notamment avec l'Angleterre par l'intermédiaire de la Chambre des Lords. Avec cette dernière, les échanges s'étendent d'ailleurs à l'histoire politique et constitutionnelle.

---

<sup>113</sup> Arrêté signé par Sémonville et annexé au manuscrit de Duprat-Taxis, *La nouvelle pairie française, op. cit.*, conservé à la bibliothèque du Sénat.

<sup>114</sup> Certificat signé par Carrey et Sémonville et annexé au manuscrit de Duprat-Taxis, *La nouvelle pairie française, op. cit.*, conservé à la bibliothèque du Sénat.

<sup>115</sup> Sémonville avait pourtant tenté de quitter le palais du Luxembourg avec le manuscrit. Dans une lettre à Carrey datée du 20 septembre 1834, il écrit : « d'un instant à l'autre je puis quitter le Luxembourg et comme je n'aurais plus alors la faculté d'exercer ma surveillance sur ce document, j'ai résolu de vous le retirer et de le remettre aux mains du Roi, qui seul à mes yeux a le droit d'en disposer, puisqu'il contient les secrets de quelques familles », Huguet de SEMONVILLE, Lettre à Carrey datée du 20 septembre 1834, *op. cit.*

Les pairs sont sensibles à l'acquisition de documents en provenance d'assemblées étrangères. Ainsi, au cours d'une discussion budgétaire se rapportant à la bibliothèque, le comte d'Argout, rapporteur de la Commission de comptabilité, souligne :

On ne doit négliger aucune occasion d'enrichir la bibliothèque des ouvrages d'histoire, de législation, de finances et d'économie politique anciennement publiés et qui peuvent lui manquer encore ; il importe aussi d'acheter exactement les meilleurs ouvrages de cette nature qui paraissent chaque année, tant en France que dans les pays étrangers<sup>116</sup>.

Si la réalisation de ces échanges requiert un sérieux travail de sélection et donne parfois lieu à des relations interpersonnelles entre bibliothécaires, leur établissement et leur organisation sont l'œuvre des chancelleries diplomatiques des pays concernés<sup>117</sup>.

Ces échanges parlementaires, en même temps qu'ils participent de la notoriété de la Chambre Haute et de son rayonnement à l'étranger, enrichissent les collections de la bibliothèque de la Chambre des pairs dans les domaines de l'histoire et de la jurisprudence étrangère. L'étude de l'échange entre la Chambre des pairs et la Chambre des Lords, à travers la correspondance du bibliothécaire Carrey et du grand référendaire Decazes mais aussi les rapports au sein desquels les modalités de cet échange sont abordées, révèle l'enjeu stratégique d'une telle convention diplomatique pour la réputation de la pairie.

## **Avec la Chambre des Lords**

La Chambre des Lords est le principal partenaire de la Chambre des pairs dans cette politique d'échanges de documents parlementaires.

Parmi l'ensemble de documents législatifs, administratifs et historiques magnifiquement reliés et envoyés au Luxembourg par la Chambre des Lords en 1835 figurent les journaux de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, les *Handsard's parliamentary debates*, les *State trials* – procès criminels faits aux hommes d'Etat de 1169 à 1820 – et de très nombreux actes parlementaires<sup>118</sup>.

L'échange de documents entre la Chambre des pairs et la Chambre des Lords est concerté diplomatiquement et fait l'objet d'une demande de crédit extraordinaire sur le fonds de réserve de l'exercice 1833<sup>119</sup>. Pour saisir la signification politique de cet échange, il est nécessaire de s'arrêter sur les propos du baron Mounier dans ce rapport :

Pour que cet arrangement soit réellement utile, il ne suffit pas d'échanger les publications qui seront faites à partir de cette date, il faut remonter à l'origine et réunir les collections complètes des documents du passé. A cet effet, il a été convenu que la Chambre des Lords nous ferait don de la collection des actes du Parlement et que la Chambre des Pairs lui ferait don de celle des actes de nos Chambres. Vous apercevrez à première vue, Messieurs, que la longue existence du Parlement britannique et la nouveauté de l'existence de notre gouvernement représentatif rendaient les objets à échanger trop inégaux pour qu'il ne convînt pas

---

<sup>116</sup> Procès-verbal de la séance secrète de la Chambre des Pairs du 23 juin 1838.

<sup>117</sup> Les liens entre le bibliothécaire Carrey et son homologue de la Chambre des Lords seront évoqués au chapitre suivant.

<sup>118</sup> Rapport de Carrey au duc Decazes sur les documents offerts à la Chambre des pairs par la Chambre des Lords, non daté, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>119</sup> Rapport fait à la Chambre par M. le baron Mounier, au nom de la Commission de comptabilité, sur le Budget intérieur de la Chambre, pour l'exercice 1834. Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

à la dignité de la Chambre de mettre dans la balance un poids qui rétablît l'équilibre.

Votre bibliothécaire, qui, d'après les ordres de M. le Grand-Référéndaire, s'est occupé, avec le zèle et l'intelligence que vous avez souvent occasion de reconnaître, de toutes les mesures nécessaires pour atteindre le but, a proposé de joindre, à l'envoi de nos documents officiels, un exemplaire du recueil des arrêts de Sirey, un exemplaire du sacre de l'empereur Napoléon, l'iconographie grecque et romaine, et le grand ouvrage sur l'Egypte.

Ce choix semble judicieux. Le recueil de Sirey fera connaître notre jurisprudence aux jurisconsultes du Parlement. Les autres ouvrages sont des monuments des arts que nous pouvons présenter, avec confiance, à nos rivaux. [...]

Les Anglais ont poussé très loin l'art du relieur ; vous tiendrez à montrer, en donnant le moyen d'employer le talent de nos premiers ouvriers en ce genre, qu'ils peuvent lutter contre leurs confrères d'outre-mer.

Le tableau détaillé de la dépense a été mis sous nos yeux ; il en résulte qu'elle s'élèverait à 12 000 francs<sup>120</sup>.

Les termes choisis par le baron Mounier pour justifier l'allocation de ce crédit exceptionnel montre bien l'enjeu stratégique d'un tel échange. L'échange doit être « utile » et les Lords britanniques sont présentés comme les « rivaux » des pairs et les « confrères d'outre-mer » avec lesquels il s'agit de « lutter » sur le terrain de la reliure. En 1833, le bibliothécaire Carrey se rend à Londres pour rencontrer son homologue à la Chambre des Lords, Frédéric Leary, et établir avec lui les termes de leur échange.

La réputation et le rayonnement de la Chambre des pairs sont directement mis en jeu à travers cet échange diplomatique. La nouvelle pairie doit adjoindre à ses propres actes et comptes-rendus ceux des autres assemblées de la jeune histoire parlementaire française, l'agrémenter d'ouvrages historiques et artistiques mettant en valeur la richesse de ses collections et, surtout, ne pas limiter les frais de reliure. Dans ce domaine, la concurrence est rude et l'enjeu crucial : le rayonnement de la pairie outre-manche semble dépendre de la qualité de la reliure des ouvrages envoyés au palais de Westminster<sup>121</sup>. Les frais de reliures s'avèrent finalement considérables : 13 432 francs<sup>122</sup>. La plupart d'entre elles sont l'œuvre de l'atelier Simier.

Le budget d'acquisitions de documents destinés à être envoyés à la Chambre des Lords, quant à lui, s'établit 5 020 francs 45, soit un peu plus du tiers des dépenses de reliure. Carrey puise dans les services d'archives des ministères et administrations, et occasionnellement dans la bibliothèque du marquis de Sémonville et jusque dans ses propres collections pour alimenter ces envois<sup>123</sup>.

Le bibliothécaire Carrey apporte le plus grand soin à la sélection des ouvrages. En février 1836, 1872 volumes, dont 9 400 se rapportant à la jurisprudence, sont emballés dans 16 caisses destinées à rejoindre la Chambre des Lords<sup>124</sup>. Cette remarquable

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> « La plupart des ouvrages envoyés par la Chambre des Lords est relié en maroquin du Levant ou en cuir de Russie, avec ornements à petits fers. » : Louis-Aiarié BAJOT, « Echange de documents parlementaires entre la France et la Grande Bretagne », *Annales maritimes et coloniales*, Tome 1, Paris, 1835, p. 18.

<sup>122</sup> Etat budgétaire de l'échange avec la Chambre des Lords établi par le bibliothécaire Carrey, 14 juin 1835, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>123</sup> Rapport de Carrey au grand référendaire sur l'échange avec la Chambre des Lords, 3 juin 1835, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>124</sup> Rapport de Carrey au grand référendaire, février 1836, sur l'échange avec l'Angleterre, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

collection est organisée en trois classes qui reflètent les spécialités de la bibliothèque de la Chambre sous la Monarchie de Juillet :

La première embrasse ce qui concerne nos anciennes assemblées religieuses ou politiques et notre législation depuis le berceau de la monarchie jusqu'en 1789.

La seconde contient les procès-verbaux de nos nouvelles assemblées politiques ; les papiers parlementaires qui s'y rattachent et les lois rendus depuis 1789 jusqu'à 1834 exclusivement.

La troisième enfin renferme des documents historiques qui remontent aux premiers temps connus des gaulois et quelques ouvrages de luxe »<sup>125</sup>.

Les documents français envoyés au palais de Westminster sont installés dans une nouvelle salle, spécialement dédiée, « la bibliothèque française »<sup>126</sup>. L'effort déployé par les deux institutions inspire au bibliothécaire Etienne la remarque suivante :

Pendant les premières années de son existence, la Chambre des Pairs était loin de posséder autant de volumes français que la Chambre des Lords en possède aujourd'hui et l'on peut dire que si, par impossible, le Sénat siégeait au Nouveau Palais du Parlement et la Chambre des Lords au Luxembourg, l'un et l'autre trouveraient, chacun dans sa langue, les principaux ouvrages nécessaires à leurs travaux<sup>127</sup>.

La bibliothèque de la Chambre des pairs prend également soin de faire relier les volumes les plus anciens envoyés par la Chambre des Lords : cuir pleine peau, tranche supérieure dorée, dorures au fer sur la couverture, papier marbré reproduit sur la tranche, blason de la Chambre des pairs en plusieurs couleurs<sup>128</sup>.

## **Avec d'autres Parlements étrangers**

Au cours de l'une de ses prises de paroles à la Chambre des pairs en 1834, le baron Mounier signale que les actes de la Chambre du pays de Bade viennent d'être acquis par la Chambre et qu'ils rejoignent ceux des sessions de 1821 et de 1822 du Parlement espagnol au rayon des documents parlementaires étrangers de la bibliothèque<sup>129</sup>. Le contexte d'acquisition de ces documents n'a pas pu être établi dans le cadre de ce travail ; peut-être l'acquisition a-t-elle été réalisée à titre onéreux et non pas par voie diplomatique.

D'autres échanges parlementaires sont toutefois conclus dans les années 1840. Ces échanges impliquent généralement, du côté français, un ensemble de documents émanant des deux Chambres.

Ainsi, le 30 octobre 1840, la Chambre des pairs reçoit, par l'entremise du vicomte de Fontenay, ministre du roi à Stuttgart, les documents publiés par la Chambre des pairs du Royaume de Wurtemberg en 1839<sup>130</sup>. Il est attendu de la part du Gouvernement du

---

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> ETIENNE, *op. cit.*, p. XIII.

<sup>128</sup> Frédéric d'AGAY (sous la dir. de), *D'encre et de lumières : itinéraires secrets dans la bibliothèque du Sénat*, Paris : La Martinière, 2005, p. 219.

<sup>129</sup> Séance secrète de la Chambre des Pairs du 11 avril 1834

<sup>130</sup> Lettre de la direction des archives et chancelleries du ministère des Affaires étrangères, 30 octobre 1840, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat

Wurtemberg la même libéralité de la part de la Chambre des pairs de France. Celle-ci s'exécute le 3 août 1841, après qu'une lettre de rappel a été adressée au grand référendaire Decazes<sup>131</sup>.

En 1842, par l'intermédiaire du duc de Mosbourg, la bibliothèque s'enrichit de documents législatifs émanant des royaumes de Naples et de Westphalie<sup>132</sup>.

En août 1844, elle s'enrichit d'un recueil de bulletins des lois et de projets législatifs du Gouvernement de Prusse de 1806 à 1843 en provenance de la bibliothèque royale de Berlin<sup>133</sup>. En échange, cette dernière souhaite recevoir chaque année un exemplaire des divers documents administratifs et législatifs publiés par la Chambre des pairs. Le duc Decazes accède à cette requête mais regrette de ne pas pouvoir transmettre à la bibliothèque royale de Berlin les procès-verbaux antérieures à 1844 qui sont épuisés<sup>134</sup>.

Enfin, en avril 1847, 13 volumes contenant les sessions de la Chambre des députés espagnols, de 1841 à 1846, sont transmis à la bibliothèque de la Chambre des pairs par l'intermédiaire du ministre du roi en Espagne<sup>135</sup>.

Sous le Second Empire et la Troisième République, cette politique d'échanges parlementaires, toujours relayée par voie diplomatique, s'étend notamment à l'Italie, au Portugal, à la Suède, à la Norvège, au Brésil, aux Philippines et au Japon<sup>136</sup>.

---

<sup>131</sup> Lettre de la direction des archives et chancelleries du ministère des Affaires étrangères, 27 juillet 1841, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>132</sup> SAMUEL, *op. cit.*, p.XI, note 1.

<sup>133</sup> Lettre de la direction politique du ministère des Affaires étrangères, 20 août 1844, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>134</sup> Lettre du duc Decazes à Guizot, 6 mai 1846, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat

<sup>135</sup> Lettre de la direction des archives et chancelleries du ministère des Affaires étrangères, 16 avril 1847, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>136</sup> SAMUEL, *op. cit.*, p.XI, note 1.

# DANS LES ROUAGES DE LA CHAMBRE DES PAIRS : PORTRAIT DE JEAN-ARSENE CARREY, SON BIBLIOTHECAIRE

---

Au cours de ses trente-quatre années d'existence, la Chambre des pairs voit se succéder trois régimes politiques entrecoupés de nombreuses crises au gré desquelles la composition de la Chambre est souvent bouleversée. Pour autant, son administration est relativement stable. La Chambre ne connaît que deux grands référendaires sous la Restauration et la Monarchie de Juillet : Charles-Louis Huguet de Sémonville puis, à partir de 1834, Elie Decazes.

Quant à son administration, l'histoire du développement de la bibliothèque de la Chambre des pairs révèle une stabilité plus forte encore. Elle est toute entière à mettre au crédit de Jean-Arsène Carrey (1787-1866), entré au palais du Luxembourg comme sous-chef au bureau des archives en 1810, sur recommandation de son cousin Laplace alors chancelier de France et, à ce titre, président du Sénat conservateur.

Pendant près de trente-huit ans, Carrey apporte les plus grands soins à la constitution et à la conservation des collections de la bibliothèque. Il entretient des liens étroits avec les grands référendaires de la Chambre, en particulier avec le marquis de Sémonville, et de nombreux pairs qui le considèrent comme leur collaborateur, l'invitant même, à partir de 1830, à assister à leurs séances secrètes<sup>137</sup>.

Parmi les hommages rendus au bibliothécaire, celui de l'historien Jacques Dampierre est l'un des plus remarquables :

Ainsi au cours de tout le XIXe siècle, la très importante bibliothèque de la Chambre des Pairs, puis du Sénat, ne fut confiée qu'une seule fois à la direction d'une indiscutable compétence en la matière : Jean-Arsène Carrey<sup>138</sup>.

La découverte des archives privées de Jean-Arsène Carrey, conservées dans sa résidence familiale à Vieille-Eglise en Yvelines, et l'examen des archives de la direction de la bibliothèque du Sénat mettent en lumière le rôle discret mais essentiel joué par le bibliothécaire au service des pairs.

## UN BIBLIOTHECAIRE SANS REPROCHE

En 1892, l'archiviste du Sénat Louis Favre se souvient de ses entrevues avec le bibliothécaire de la Chambre des pairs :

Carrey était un bibliothécaire fort épris des soins de sa charge. Il continua à la remplir de la façon la plus honorable jusqu'à la chute du roi Louis-Philippe, en 1848.

Je ne sais quand il disparut de ce monde, mais je me souviens de l'avoir entrevu plusieurs fois vers 1855 ou 1856. Je l'écoutais alors avec d'autant plus d'intérêt

---

<sup>137</sup> « Notice sur M. J.-A. Carrey, ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs », *Annuaire de Seine-et-Oise*, 1867, p.4.

<sup>138</sup> Jacques DAMPIERRE, *Les publications officielles des pouvoirs publics: étude critique et administrative*, Paris : A. Picard et fils, 1942, p. 396.

qu'il aimait, dans ses causeries, à s'entretenir du passé si curieux qu'il avait traversé.

C'était alors un homme ayant largement franchi la soixantaine (il était né en 1787), un peu lourd, mais plein d'entrain, très souriant, avec une grosse lèvre inférieure découverte qu'il s'efforçait d'incliner gracieusement sur son menton<sup>139</sup>.

Carrey, admis à la retraite de la Chambre des pairs en mars 1848, s'est alors retiré à Vieille-Eglise en Yvelines, commune dont il est maire, comme avant lui son beau-père Jacques Vavin<sup>140</sup>. Il se consacre à ses fonctions « comme il avait exercé les anciennes : avec une grande rectitude d'esprit, une intégrité et un dévouement absolus, qui lui méritèrent l'estime de tous dans l'administration du département, comme parmi ses administrés »<sup>141</sup>.

## **Parcours d'un fonctionnaire talentueux**

Tous les témoignages concernant Jean-Arsène Carrey, né à Pont-Audemer en 1787, s'accordent à faire de lui un homme affable, rigoureux, dévoué et cultivé. Avant de rejoindre le palais du Luxembourg, il est employé au secrétariat de la préfecture du deuxième arrondissement maritime, au Havre<sup>142</sup>.

C'est son cousin, Laplace, qui l'appelle à ses côtés, en tant que secrétaire particulier attaché à la chancellerie en 1810, et qui le fait entrer, le 1<sup>er</sup> août de la même année, dans l'administration du Sénat conservateur. Il est nommé sous-chef des archives de cette institution et pourvu d'un traitement de 3 000 francs<sup>143</sup>.

Il semble que, dès son entrée au service des archives, Carrey ait été chargé de s'occuper de la modeste bibliothèque du Sénat conservateur dont les ouvrages sont placés dans la galerie des cartons, à l'instar des archives. En effet, dans sa lettre du 3 décembre 1818 apprenant à Carrey qu'il est nommé au nouveau poste de bibliothécaire de la Chambre des pairs, le grand référendaire salue les qualités de celui qui s'est occupé de l'établissement de la bibliothèque depuis le premier jour :

Vos connaissances littéraires, les soins que vous avez apportés à la conservation et à la réunion du petit nombre d'ouvrages importants dont la chambre est propriétaire, m'ont fait penser que je ne pouvais confier à de meilleures mains les premiers éléments de notre bibliothèque<sup>144</sup>.

Cette nomination officialise donc un état de fait et marque le début du développement régulier de la bibliothèque puisque cette nomination est assortie de l'allocation d'un crédit annuel de 10 000 francs destiné à l'achat de livres et de 3 000 francs pour l'acquisition de journaux.

En 1825, Carrey cumule les fonctions de chef des archives et bibliothécaire<sup>145</sup>. Ses émoluments, précédemment établis à 6 000 francs, augmentent de 1 000 francs en

---

<sup>139</sup> FAVRE, *op. cit.*, pp. 24-25.

Le dessin de Jean Naigeon, conservateur au Musée du Luxembourg à partir de 1803, confirme ce portrait du bibliothécaire, Cf. Illustration 5.

<sup>140</sup> Jean-Arsène Carrey épouse Amélie Vavin le 4 décembre 1819.

<sup>141</sup> « Notice sur M. J.-A. Carrey », *op. cit.*, p. 4

<sup>142</sup> Daniel Lescallier, baron d'Empire et préfet du deuxième arrondissement maritime, est particulièrement laudatif à son égard, soulignant dans sa lettre de recommandation que Carrey s'est « distingué par une intelligence peu commune et une bonne volonté à toute épreuve. » Lettre de Daniel Lescallier, datée du 31 juillet 1810, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>143</sup> Etat des services du citoyen Carrey (Jean Arsène) tant au Sénat qu'à la Chambre des pairs, établi le 15 mai 1848 par le Chef de la comptabilité, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines. Cf. Annexe 5.

<sup>144</sup> Lettre de Sémonville à Carrey, 3 décembre 1818, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines. Cf. Annexe 3.

<sup>145</sup> Lettre de Sémonville à Carrey, 6 janvier 1825, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines. Cf. Annexe 4.

1826 et atteignent 8 000 francs en 1829<sup>146</sup>. Carrey est alors le troisième fonctionnaire le mieux payé de l'administration de la Chambre des pairs, après Laurent Larsonnier, trésorier, chef de l'administration intérieure, et Alexandre Cauchy, garde des registres et archives, rédacteur des procès-verbaux<sup>147</sup>. Par ailleurs, Carrey est fait chevalier de l'ordre de la légion d'honneur le 23 août 1822.

## **Une influence essentielle et durable**

Les chapitres précédents ont mis en évidence les liens que Carrey a su tisser avec les libraires et bouquinistes installés près du Luxembourg ainsi que l'attention qu'il porte aux ventes publiques pour enrichir le fonds de la bibliothèque. Les rapports sur l'état de la bibliothèque qu'il remet au grand référendaire ainsi que les relevés d'acquisitions de livres faits au titre de chaque exercice budgétaire témoignent des soins extrêmes du bibliothécaire et du respect des principes directeurs qui lui sont indiqués quant à l'orientation à donner à la bibliothèque.

Ainsi, dans son rapport de 1836, Carrey rappelle que, conformément aux vœux de la haute administration, les acquisitions sont orientées prioritairement vers les domaines qui intéressent les pairs dans le cadre de la procédure législative, à savoir l'histoire et la jurisprudence. La théologie, les sciences et les belles lettres sont représentées de façon plus marginale, contrairement aux premières heures de la bibliothèque sous le Sénat conservateur et au début de la Restauration :

Si votre Seigneurie daigne prendre la peine de parcourir les achats imputés sur le crédit de 1834, elle verra qu'ils ont été faits dans l'esprit que je viens d'avoir l'honneur de lui indiquer ; aussi sur 900 volumes achetés dans le courant de cette année, 14 seulement seront classés dans la théologie et 17 dans les belles lettres : l'histoire en compte plus de 450<sup>148</sup>.

Premier bibliothécaire du palais du Luxembourg, Carrey est donc aussi celui qui, sous la direction bienveillante des grands référendaires, a su orienter le fonds selon des principes qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. En 1916, le bibliothécaire Samuel, dans les quelques lignes de bibliographie qu'il accorde à Carrey, reconnaît son rôle décisif :

Pendant vingt-deux années il exerça ses fonctions avec un zèle et une compétence remarquables, et organisa la bibliothèque sur des bases que ses successeurs n'ont point dû modifier et qui se sont seulement élargies avec le temps. Il déploya surtout une grande activité dans l'établissement des échanges internationaux de publications parlementaires, qui amenèrent au Luxembourg tant de documents importants<sup>149</sup>.

---

<sup>146</sup> Le document de 1848 attestant de son état de services indique qu'il n'occupe la fonction de chef des archives qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1829.

<sup>147</sup> Rapport fait à la Chambre par M. le baron de Glandevès, au nom du Conseil d'administration, sur le Budget des dépenses intérieures de la Chambre, pour l'exercice 1830. Etat général des employés de la Chambre des pairs au 11 octobre 1830 avec indication de leurs traitements, p. 17.

<sup>148</sup> Situation et demande de crédit pour 1836, 19 février 1835, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>149</sup> SAMUEL, *op. cit.*, p. XLV

En outre, toujours d'après Samuel, c'est Etienne qui, formé par Carrey, assure dans les faits la gestion de la bibliothèque après la mise à la retraite de ce dernier et malgré la nomination de Charles Londé au poste de bibliothécaire<sup>150</sup>.

Enfin, il convient d'indiquer qu'Emile Carrey, son fils, est employé au service de la bibliothèque du 1<sup>er</sup> janvier 1844 au 20 mai 1848. En 1847, il négocie un échange de documents parlementaires entre la Chambre des pairs et le Sénat américain<sup>151</sup>. Il est chargé par la suite de plusieurs missions à l'étranger, notamment en Amérique du Sud et en Kabylie, cadres de ses nombreux romans et récits de voyage<sup>152</sup>. Occupant également les fonctions de maire de Vieille-Eglise en Yvelines, il est député de Seine-et-Oise de 1876 à sa mort en 1880<sup>153</sup>.

## LE COLLABORATEUR DES PAIRS

### Relations professionnelles

Jean-Arsène Carrey devient peu à peu une figure incontournable. Bibliothécaire d'une Chambre amie des livres, qui apporte toute son attention au sort de sa bibliothèque devenue le symbole du palais du Luxembourg, c'est très naturellement que Carrey est amené à entretenir des relations cordiales, voire amicales, avec nombre de ses membres :

A force de labours et de culte de son œuvre, M. Carrey était devenu peu à peu une véritable bibliothèque vivante, qui savait à fond non seulement les titres de ses livres, mais ce qu'ils contenaient. Aussi eut-il l'insigne privilège d'être le confident intime du premier Sénat, puis de la Chambre des pairs, dont les divers orateurs lui ont presque tous, plus ou moins, demandé des renseignements et quelquefois des conseils<sup>154</sup>.

Sa correspondance comporte de nombreuses lettres et billets de circonstance de la part des pairs. Il n'est pas surprenant de constater qu'il s'agit, pour une large part, de demande de communication d'ouvrages ou de revues acquis par la bibliothèque. Ainsi, par exemple, le comte d'Argout lui demande un code civil commenté, « pour un ou deux jours », ainsi que l'ordonnance de 1663 sur les eaux et forêts<sup>155</sup>. Les demandes concernent parfois des ouvrages se rapportant davantage aux centres d'intérêts des pairs qu'aux matières qu'ils ont à connaître dans le cadre de leurs travaux ; ainsi un pair dont la signature n'a malheureusement pas pu être identifiée, demande, pour une durée d'un mois environ, l'histoire de la marine d'Eugène Sue<sup>156</sup>. Plus anecdotique est la lettre du duc d'Harcourt, rappelé à l'ordre au sujet de revues britanniques non rendues<sup>157</sup>.

---

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> C'est à ses talents littéraires qu'Emile Carrey doit sa notoriété, notamment : *L'amazone*, Paris : M. Lévy frères, 1857 ; *Récits de Kabylie*, Paris : M. Lévy frères, 1876 ; *Grandeur et avenir des Etats-Unis*, Paris : Dentu, 1863.

<sup>153</sup> Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris : Bourloton, 1891.

<sup>154</sup> « Notice sur M. J.-A. Carrey », *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>155</sup> Lettre du comte d'Argout à Carrey, 3 février 1842, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>156</sup> Lettre à Carrey [signature illisible], 2 septembre 1829, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>157</sup> Lettre du duc d'Harcourt à Carrey, 11 avril [année manquante], Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

## **Relations personnelles**

Si la plupart des lettres comportent de sincères marques de reconnaissance et d'affection, certaines témoignent de rapports plus étroits. Un lundi, le duc de Noailles, qui n'a pas pu se rendre à la séance se tenant au Luxembourg, demande à Carrey « ce qui s'est passé à la séance de la Chambre des pairs convoquée pour midi, si les ministres y sont venus, s'il y a eu communication du Gouvernement » et les nouvelles qui s'échangeaient au palais ce jour-là<sup>158</sup>. Un pair, dont la signature n'a pas pu être identifiée, l'informe de son prochain changement de logement et l'invite à venir consulter sa bibliothèque personnelle dans laquelle le bibliothécaire pourrait trouver des documents utiles à la Chambre<sup>159</sup>.

Dans le cadre de l'échange de documents avec la Chambre des Lords, il convient de rappeler que, pour la constitution de la collection envoyée au palais de Westminster, Carrey précise dans un rapport :

Vous verrez, monsieur le Duc, par l'état que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint que les achats de livres ne seront pas très dispendieux ; ils ne s'élèveront qu'à 5 020 francs 45, attendu que j'ai puisé dans les administrations publiques dans la bibliothèque particulière de M. le marquis de Sémonville et jusque dans les collections que j'avais conservées, pour moi personnellement, si je devais mourir dans la retraite<sup>160</sup>.

Ce passage démontre l'implication non seulement professionnelle mais aussi personnelle de Carrey dans son emploi de bibliothécaire de la Chambre des pairs.

## **CARREY ET LA CHAMBRE DES LORDS**

### **Une impulsion décisive**

Si les échanges de documents parlementaires, pour la plupart conclus sous la Monarchie de Juillet, sont initiés par voie diplomatique, celui avec la Chambre des Lords constitue un cas particulier.

En 1833, Sémonville informe Carrey de l'accord d'échange de documents parlementaires entre la Chambre des Lords et la Chambre des pairs conclu par Lord Palmerston et Talleyrand. Il souligne toutefois le rôle d'initiateur joué par Carrey dans l'établissement de cet accord :

Je m'empresse, Monsieur, de vous informer de l'issue de la négociation commencée par vous, avec autant de zèle que d'intelligence, auprès de plusieurs

---

Le marquis s'étonne et rappelle que, plusieurs mois auparavant, il a remis à Emile Carrey toutes les revues de la Chambre dont il disposait. Il concède finalement : « Si cependant vous persistez à croire qu'ils ont été entre mes mains, je vous prie de les acheter pour mon compte et je vous solderai le montant. ».

<sup>158</sup> Lettre du duc de Noailles à Carrey, non datée, Archives privées de J-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>159</sup> Lettre à Carrey non datée [signature illisible], Archives privées de J-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>160</sup> Rapport de Carrey à Decazes sur l'envoi fait à la Chambre des Lords, 3 juin 1835, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

membres influents du Gouvernement anglais. Suivie par moi avec le Lord Chancelier, elle a été conclue entre Lord Palmerston et M. de Talleyrand<sup>161</sup>.

Louis-Aïarie Bajot, bibliothécaire du ministère de la marine, dans un article des *Annales maritimes et coloniales* de 1835, fournit de précieuses indications sur le rôle de Carrey dans cette négociation<sup>162</sup>. Dès 1819, lors d'un voyage à Londres, Carrey se serait entretenu de son projet d'échange de documents parlementaires avec le naturaliste Joseph Banks, rencontré sur recommandation de Laplace. Banks, enthousiasmé par le dessein de Carrey, soumet la proposition au premier ministre anglais Robert Jenkinson, comte de Liverpool. La mort de Joseph Banks en 1820 marque un coup d'arrêt momentané au dessein de Carrey qui, en 1832, sollicite le duc de Somerset. Ce dernier l'invite à présenter son projet à lord Brougham, alors lord Chancelier, qui lui accorde une audience en 1832. A l'issue de cet entretien favorable, Carrey expose au grand référendaire la liste des documents dont la Chambre des pairs gagnerait à s'enrichir si un échange pouvait être conclu. Le marquis de Sémonville entre alors en pourparlers avec le lord Chancelier qui lui témoigne tout son soutien dans cette entreprise. Celle-ci ne peut toutefois pas être réalisée sans le concours du ministère des affaires étrangères, la Chambre des Lords n'étant pas en mesure de conclure des accords avec un corps politique étranger sans recourir à la voie diplomatique. C'est donc seulement en mars 1833 que l'accord d'échange est établi, le duc de Broglie, ministre français des affaires étrangères, soutenant pleinement ce projet d'affermissement des liens avec la Grande Bretagne.

## **Carrey et Leary : premiers pas de l'Entente cordiale**

Une fois la convention établie, Carrey procède à la sélection d'ouvrages impliqués dans l'échange parlementaire, en concertation avec son homologue à la Chambre des Lords, John-Frederick Leary. Dans un rapport non daté, mais probablement rédigé en 1835, Carrey souligne le caractère exceptionnel de la collection rassemblée par la Chambre des Lords, tant par la rareté des ouvrages sélectionnées que par la beauté des reliures<sup>163</sup>. Soucieux du sort de son homologue et animé d'un sens de l'intérêt bien compris, il formule auprès du grand référendaire le vœu de voir le bibliothécaire Leary décoré de la Croix de la Légion d'honneur :

J'ai donc l'honneur, pour montrer à la Grande Bretagne l'importance que la France attache à la collection dont elle vient d'être enrichie, et dans l'intérêt bien entendu de l'établissement qui m'est confié, de vous prier de demander au Roi la Croix de la Légion d'honneur pour Monsieur John-Frédéric Leary<sup>164</sup>.

La nature des liens de Carrey et Leary sont difficiles à qualifier avec précision. Dans ce même rapport, Carrey semble indiquer qu'il n'entretient pas de rapports particuliers avec le bibliothécaire de la Chambre des Lords ; au sujet de la décoration de Leary, il précise en effet : « cette faveur [...] me serait on ne peut plus agréable, bien

---

<sup>161</sup> Lettre de Sémonville à Carrey, 1833, Archives privées de J-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>162</sup> Louis-Aïarie BAJOT, *op. cit.*, p.6-8.

<sup>163</sup> Une délégation anglaise procède cette année-là à la remise des ouvrages de la Chambre des Lords au palais du Luxembourg, en présence du bibliothécaire Leary. Rapport à M. le grand référendaire en faveur de M. Leary chargé par la chambre des lords d'accompagner les documents parlementaires envoyés à la Chambre des pairs, non daté, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.

<sup>164</sup> *Ibid.*

que je n'aie pas l'honneur de connaître particulièrement Monsieur Leary, mais uniquement pour l'avenir de la bibliothèque de la Chambre.<sup>165</sup> »

Toutefois, les archives privées de Carrey comportent deux lettres du bibliothécaire Leary, toutes deux rédigées d'un ton fort amical. Dans la première, Leary invite très chaleureusement Carrey à venir assister avec son épouse, Amélie Vavin, aux fêtes du couronnement de la Reine Victoria du 28 juin 1838<sup>166</sup>. Dans la seconde, Leary ne manque pas de rapporter quelques lignes sur ses vacances passées dans le pays basque, entre Bayonne et Bilbao, et de rappeler Madame Carrey et son fils Emile à ses bons souvenirs, témoignant ainsi qu'une ou plusieurs rencontres ont eu lieu au cours des années précédentes<sup>167</sup>. Leary forme enfin le souhait de pouvoir recevoir les membres de la famille Carrey lorsque ses nouveaux appartements seront aménagés<sup>168</sup>.

Enfin, les échanges de documents parlementaires avec la Chambre des Lords sont une nouvelle occasion pour Carrey de démontrer son caractère bienveillant, par la reconnaissance témoignée à l'endroit des employés de la bibliothèque qui l'assistent dans cette entreprise. Ainsi écrit-il au grand référendaire :

Il est de mon devoir en terminant mon rapport d'appeler votre bienveillant intérêt sur MM. Laffite et Vattier ; le premier a copié avec beaucoup d'intelligence les titres, les tables et documents nécessaires ; le second a transcrit d'une manière remarquable le catalogue que j'ai l'honneur de soumettre à votre seigneurie. Une grande partie de ce long travail a été fait en dehors des heures consacrées au service des bureaux et je serais heureux si, à cette occasion, vous accordiez à ces MM. une gratification spéciale<sup>169</sup>.

Ainsi, en alliant un professionnalisme rigoureux, un enthousiasme sincère pour sa fonction et une prévenance bienveillante dans ses relations de travail, Carrey est le maître d'œuvre d'une bibliothèque devenue emblématique du palais du Luxembourg.

---

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Lettre de Leary à Carrey, 7 juin 1838, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>167</sup> Lettre de Leary à Carrey, 22 décembre 1841, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

<sup>168</sup> Leary rapporte dans cette lettre que ses anciens appartements ont été ravagés par le mouvement populaire qui agita notamment Londres à partir de 1838, année de l'adoption de la Charte populaire.

<sup>169</sup> Rapport au grand référendaire sur l'échange avec l'Angleterre, février 1836, Archives de la direction de la bibliothèque du Sénat.



## Conclusion

---

*On ne se souvient pas d'avoir vu au Luxembourg M. Leconte de Lisle consulter le catalogue ou toucher à un bouquin. Il était tout le temps dans les étoiles et malheur à qui s'avisait de le faire descendre de si haut. Son monocle foudroyait l'importun et, comme le sourcil de Jupiter, ses cheveux secoués faisaient trembler à la ronde. L'homme qui passa sa vie à tutoyer Zeus et ses collègues de l'Olympe ne permit jamais qu'on l'abordât pour lui demander un renseignement.*  
*Le Figaro, 10 juillet 1898*

Leconte de Lisle appartient à la lignée des écrivains ayant un jour exercé la charge de bibliothécaire. Pour sa part, il a sévit à la bibliothèque du Sénat de 1871 à 1894, donnant aux publicistes et aux huissiers de la Chambre Haute l'occasion de rapporter son indifférence légendaire vis-à-vis des tâches prosaïques qui lui étaient confiées. Il en est de même d'Anatole France, lui aussi employé à la bibliothèque du Sénat de 1876 à 1890.

Le portrait qui vient d'être dressé du bibliothécaire Jean-Arsène Carrey est tout à l'opposé de ces caractéristiques. Se consacrant pleinement à sa tâche au service des pairs, il est celui qui a donné à la bibliothèque du palais du Luxembourg son identité et ses principes directeurs, sous le patronage bienveillant d'une haute administration amie des livres.

Sous la Chambre des pairs, la création et le développement du service de la bibliothèque concentre toute l'attention de ses membres et de son administration. Rarement une assemblée politique n'a compté dans ses rangs autant de représentants des sciences et des lettres et l'établissement d'une bibliothèque à son service aurait difficilement pu bénéficier d'un contexte plus favorable.

Une telle situation explique que le développement du service de la bibliothèque n'ait pas eu lieu indépendamment de l'activité normale de l'assemblée parlementaire à laquelle elle se rattache, comme c'est souvent le cas des services administratifs attachés à un corps politique. Les pairs ont non seulement entretenu des liens affectifs avec leur bibliothèque ; ils en ont aussi fait l'objet de leurs délibérations en séance, débattant avec passion de ses besoins et de l'orientation qu'il convenait de lui donner. Les collections emblématiques de la bibliothèque du palais du Luxembourg ont été formées sous la Chambre des pairs, par les dons et legs de leurs membres, notamment Boissy d'Anglas et Morel-Vindé. Les collections de journaux français et étrangers, qui continuent à faire la notoriété du fonds de la bibliothèque du Sénat, ont également été formées à cette époque, de même qu'ont été établis les premiers échanges de documents parlementaires avec des assemblées étrangères.

Les grands référendaires de la Chambre, le marquis de Sémonville en particulier, ont su exploiter sa puissance symbolique et la mettre au service du rayonnement de la Chambre. Sémonville a également poussé très loin les limites de la conservation dans son rapport au manuscrit Duprat-Taxis, au nom de l'intérêt impérieux de la nouvelle pairie.

Enfin, il convient de souligner que, très tôt, comparativement à la bibliothèque du palais Bourbon, la bibliothèque du palais du Luxembourg s'est concentrée sur les matières intéressant directement les membres de la Chambre Haute dans le cadre de la procédure législative. On se souvient à cet égard du débat entre Villemain et Mounier

lors de la séance secrète du 27 juin 1846. Le premier, pourtant illustre écrivain et professeur de littérature, rappelait la nécessité d'oublier définitivement les curiosités bibliographies et les ouvrages trop éloignés de la matière parlementaire, principe que la bibliothèque a progressivement mis en œuvre. Aujourd'hui, les bibliothèques parlementaires ne tiennent en effet plus lieu de cabinet de curiosités mais bien d'instrument de travail au service du corps politique qu'elles servent.

## Sources

### *Archives nationales*

Archives du Sénat conservateur et de la Chambre des Pairs (séries CC), en particulier :

- CC/70 à 167. Administration du Sénat, comptabilité, budget ; correspondance, administration générale. An VIII-1815.
- CC/355 et 356. Procès-verbaux des séances secrètes. 1830-1847.
- CC/853 à 862. Organisation de la Chambre des pairs. Décisions générales. Commission de surveillance. Dotation de la Chambre, pensions, cérémonial. Etat civil royal. Administration. Juridiction particulière, offenses envers la Chambre des pairs. 1814-1847.
- CC/965 à 971. Registres contenant les constitutions, lois et règlements concernant la Chambre des pairs. Procès-verbaux d'assistance aux grandes cérémonies. Administration et police du palais de la Chambre des pairs. 1814-1846.

### *Sénat*

Archives de la direction de la bibliothèque, en particulier :

- La sous-série 71S (archives de la trésorerie). Dépenses relatives aux achats de livres, aux frais de reliure, à la construction et/ou travaux liés au corps de la bibliothèque, etc.
- 73S 9 : registre de compilation de correspondance sur l'échange de documents parlementaires et sur la constitution de la bibliothèque.
- 73S 6 : inventaire général des archives, établi en 1905, couvrant la période 1814-1848.

### *Archives personnelles de Jean-Arsène Carrey*

Archives privées, Vieille-Eglise en Yvelines. Principalement constituées de :

- correspondances, notamment avec le bibliothécaire de la Chambre des Lords, des billets de circonstance de son cousin Laplace, des lettres de pairs de France.
- documents personnels : titres et diplômes, dessin de Naigeon [cf. Illustration 5], documents divers.

### *Autres sources à la bibliothèque du Sénat*

Catalogues de la bibliothèque et les notices historiques qui lui précèdent : voir bibliographie

Manuscrit Duprat-Taxis



# **Bibliographie**

## *Bibliothèque de la Chambre des pairs : catalogues et notices historiques*

*Aperçu sommaire des principaux ouvrages dont se compose aujourd'hui la bibliothèque de la Chambre des pairs*, Paris : Impr. de P. Didot l'aîné, 1822.

BIBLIOTHEQUE DU SENAT, *Notice sur la bibliothèque du Sénat*, Paris : Impr. de H. et C. Noblet, 1852.

BIBLIOTHEQUE DU SENAT (Auteurs et anonymes), *Répertoire alphabétique précédé d'une Notice historique sur la Bibliothèque et ses principales collections*, Paris : Impr. du Sénat, 1916-1919.

ENGERAND (Louis), *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France : Bibliothèque du Sénat*, Paris : Librairie E. Plon, Nourrit et Cie, 1908.

ETIENNE (Auguste-Alphonse), *Bibliothèque du Sénat*, Paris : Impr. de Lature, 1868.

FAVRE (Louis), *La bibliothèque du Palais du Luxembourg : Son origine, son histoire*, Paris : Impr. de P. Mouillot, 1892.

« Notice sur M. J.-A. Carrey, ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs », *Annuaire de Seine-et-Oise*, 1867.

## *Ecrits sur la bibliothèque du Sénat*

AGAY (Frédéric d') (sous la dir. de), *D'encre et de lumières : itinéraires secrets dans la bibliothèque du Sénat*, Paris : La Martinière, 2005.

CLAUDE-LOUIS, « L'exploitation héraldique », *Nouvelle Revue*, tome 21, mars-avril 1903.

DAMPIERRE (Jacques, marquis de), *Les publications officielles des pouvoirs publics: étude critique et administrative*, Paris : A. Picard et fils, 1942.

DEVAUX (Yves), « Dans la bibliothèque du Sénat », *Art & métiers du livre*, n°247, avril-mai 2005.

FONT-REAUX (Antoine de), « A livre ouvert », *La Revue Parlementaire*, n°884, décembre 2005.

MACAREL (Louis-Antoine) et BOULATIGNIER (Sébastien-Joseph), « La bibliothèque de la Chambre des pairs », *De la fortune publique en France, et de son administration*, t.1, Paris : Pourchet père, 1838.

PINSSEAU (Mireille), « La bibliothèque du Sénat », *Gutenberg Informations*, n°32, 30 janvier 2002.

« La Bibliothèque de la Chambre des pairs », *Le bibliophile belge*, tome 3, Bruxelles : A. Vandale, 1846.

Louis-Aïarie BAJOT, « Echange de documents parlementaires entre la France et la Grande Bretagne », *Annales maritimes et coloniales*, Tome 1, Paris, 1835.

### *Bibliothèques parlementaires*

BERNIER (Gaston), « Les bibliothèques parlementaires du XVIIIe siècle à nos jours », *BBF*, 2003, n° 1.

CASU (Antonio), « Les bibliothèques parlementaires. Fonction politique et politiques culturelles », Communication non publiée présentée lors de la conférence de l'IFLA, *Information numérique pour la démocratie: gestion, accès et préservation*, Rome, 19-21 août 2009.

MARCHAND (Jean), *La Bibliothèque de l'Assemblée Nationale*, Bordeaux : Société des bibliophiles de Guyenne, 1979.

SAINT-PIERRE (Jocelyn), « Les bibliothèques parlementaires, lieux de conservation et de diffusion de la mémoire parlementaire », *Documentation et bibliothèque*, vol.47, n°4, 2001.

### *Histoire du palais du Luxembourg*

FAVRE (Louis), *Le Luxembourg, 1300-1882, Récits et confidences sur un vieux palais*, Paris : P. Ollendorff, 1882.

GISORS (Alphonse de), *Le palais du Luxembourg fondé par Marie de Médicis régente, considérablement agrandi sous le règne de Louis Philippe Ier. Origine et description de cet édifice, principaux événements dont il a été le théâtre depuis sa fondation en 1615 jusqu'en 1845*, Paris : Plon, 1847.

HUSTIN (Arthur), *Le Palais du Luxembourg : ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, Paris : Impr. de P. Mouillot, 1904

HUSTIN (Arthur), *Le Luxembourg : le palais, le Petit Luxembourg, le jardin, le musée, les carrières*, Paris : Impr. de P. Mouillot, 1905.

HUSTIN (Arthur), *Le Luxembourg, son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique*, Paris : Impr. du Sénat, 1911.

THIERRY (Edouard), *Peintures de M. Eugène Delacroix dans la bibliothèque de la chambre des Pairs*, Paris : Palais du Luxembourg, 1847.

MARTIAL (Philippe) (Dir.), *Le Sénat et le Palais du Luxembourg, de la tradition au modernisme*, Paris : Fayard, 2001.

MENDITTE (Jacques de), *Une porte entrouverte sur le Palais du Luxembourg*, Nice : Altaïr, 1988.

MONTAIGLON (Anatole de), « Bibliothèque de la Chambre des pairs. Peintures de M. Delacroix », *Articles publiés dans le Moniteur des arts du 13 décembre 1846 au 31 janvier 1847*, Paris : impr. de Dondey-Dupré, 1847.

### *Histoire générale de la pairie et la Chambre des pairs*

AZIMI (Vida), *Les premiers sénateurs français : Consulat et Premier Empire, 1800-1814*, Paris : Picard, 2000.

LABES (Lucien), *Les Pairs de France sous la Monarchie de Juillet*, Lorient, Impr. du Nouvelliste du Morbihan, 1938.

LARDIER (Alexandre), *Histoire biographique de la Chambre des pairs, depuis la Restauration jusqu'à l'époque actuelle*, précédée d'un *Essai sur l'institution et l'influence de la pairie en France*, Paris : Brissot-Thivars, 1829.

RAIN (Jules), *La Représentation aristocratique dans les chambres hautes en France*, Thèse de doctorat, Caen, 1905.

TUDESQ (André-Jean), « Les pairs de France au temps de Guizot », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. III, oct.-déc. 1956.

WARESQUIEL (Emmanuel de), *Un groupe d'hommes considérables : Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration*, Paris : Fayard, 2006.

### *Les pairs de France : mémoires et monographies*

CHATEAUBRIAND (François-René de), *Mémoires d'Outre-tombe*, Paris : Gallimard.

FAVRE (Louis), *Etienne Denis Pasquier, Chancelier de France 1767-1862. Souvenirs de son dernier secrétaire*, Paris : Didier, 1870.

FREMILLY (François-Auguste Fauveau de), *Souvenirs du Baron de Frémilly, pair de France (1768-1828)*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1908.

HERISSON (comte d'), *Souvenirs intimes et notes du Baron Mounier, secrétaire intime de Napoléon Ier, pair de France, directeur général de la police*, Paris : P. Ollendorff, 1896.

HUGO (Victor), *Choses vues: souvenirs, journaux, cahiers, 1830-1885*, Paris : Gallimard, 2002.

LANGERON (Roger), *Decazes, ministre du roi*, Paris : Hachette, 1960.

LE BOZEC (Christine), *Boissy d'Anglas, un grand notable libéral*, Privas : Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1995.

LOEVE-VEIMARS (François-Adolphe), « Lettres sur les hommes d'Etat de la France – Joseph Villèle », *Revue des deux mondes*, Tome 4, 1833.

MARTIAL (Philippe), « Le vicomte de Morel-Vindé (Quelques lignes autour d'un croquis) », *La vie en Champagne*, n° 18, avril-juin 1999.

MARTIAL (Philippe), « Le vicomte de Morel-Vindé (1759-1842), Pair de France. La collection Morel-Vindé de la Bibliothèque du Sénat », *Histoire du palais et du jardin du Luxembourg*, n°7, juin 1999.

MOUNIER (Edouard), *Éloge funèbre de M. le marquis de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, dans la séance de la Chambre des Pairs du 7 février 1840*, Paris : Chambre des pairs, 1840

PORTALIS (Joseph-Marie), *Éloge funèbre de M. le baron Mounier, dans la séance de la Chambre des Pairs du 28 juin 1844*, Paris : Impr. De Crapelet, 1844

WARESQUIEL (Emmanuel de), « Benjamin Constant et la Chambre des Pairs », *Commentaire*, n°73, printemps 1996.

### *Ouvrages de référence*

BARNETT (Graham Keith), *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Promodis, 1987

EYMERY (Alexis), *Dictionnaire des girouettes, ou Nos contemporains peints d'après eux-mêmes*, Paris : Alexis Eymery, 1815.

TULARD (Jean), FAYARD (Jean-François) et FIERRO (Alfred), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française. 1789-1799*, Paris : Robert Laffont, 1987.

ROBERT (Adolphe), BOURLOTON (Edgar) et COUGNY (Gaston), *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris : Bourlonton, 1891.

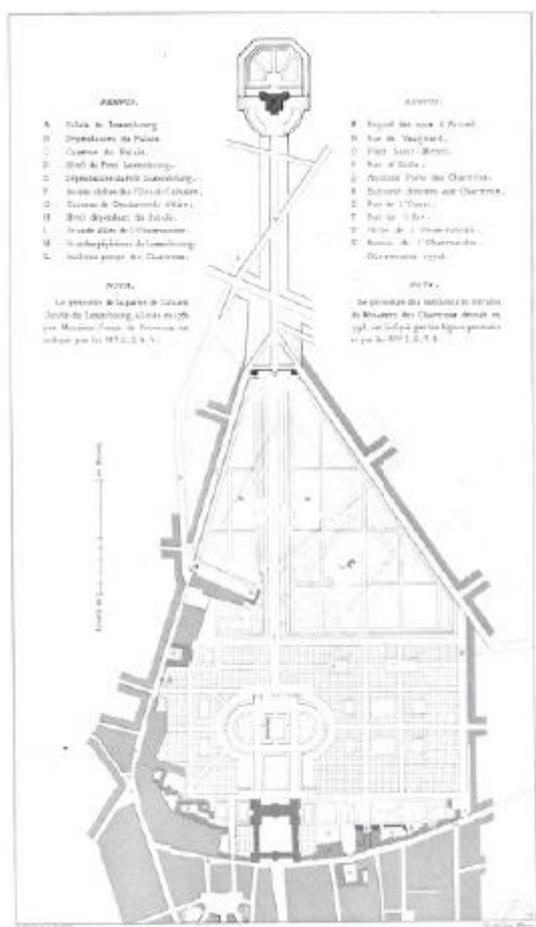
## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE.1 : LES TRANSFORMATIONS ARCHITECTURALES DE GISORS ...</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 2 : L'HEMICYCLE DE LA CHAMBRE DES PAIRS .....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE 3 : NOMINATION DE J.-A. CARREY AU POSTE DE BIBLIOTHECAIRE DE LA CHAMBRE DES PAIRS.....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE 4 : NOMINATION DE J.-A. CARREY AU POSTE DE CHEF DE SERVICE DES ARCHIVES DE LA CHAMBRE DES PAIRS .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 5 : ETAT DES SERVICES DE CARREY .....</b>	<b>79</b>

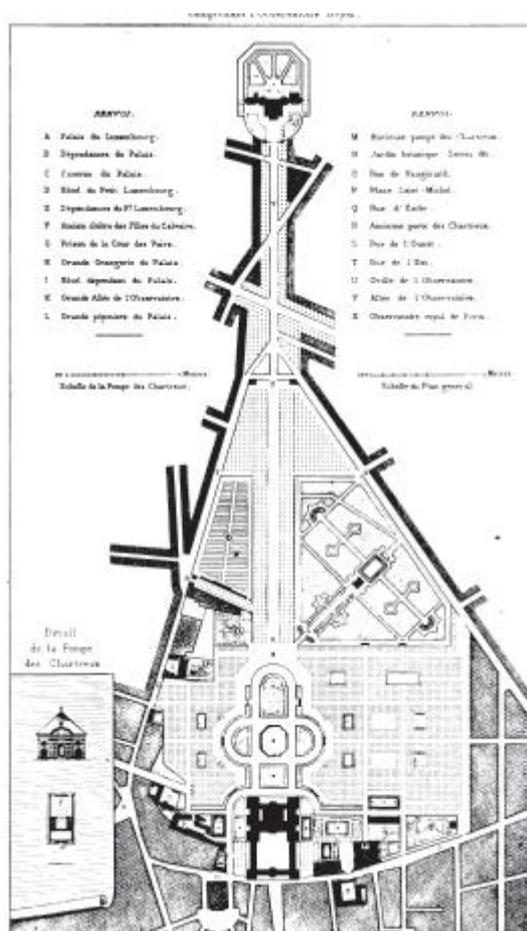


# Annexe.1 : Les transformations architecturales de Gisors

Planches tirées de : GISORS (Alphonse de), *Le palais du Luxembourg fondé par Marie de Médicis régente, considérablement agrandi sous le règne de Louis Philippe Ier. Origine et description de cet édifice, principaux évènements dont il a été le théâtre depuis sa fondation en 1615 jusqu'en 1845*, Paris : Plon, 1847.

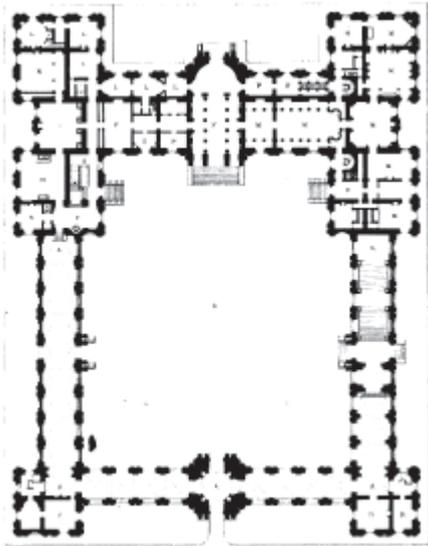


Plan général du palais du Luxembourg et de ses jardins sous le Consulat et l'Empire.

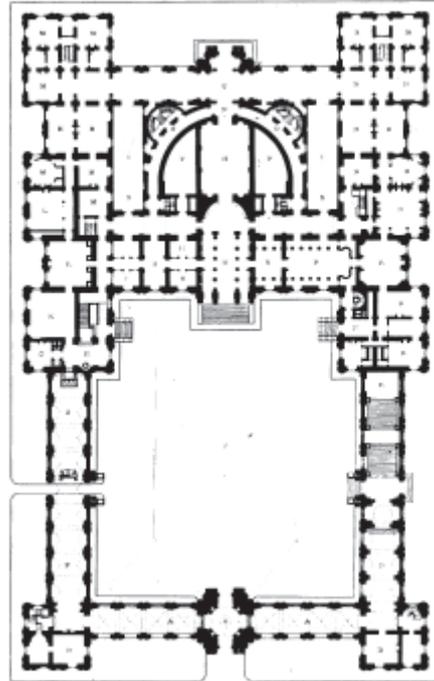


Plan général du palais du Luxembourg et de ses jardins sous Louis-Philippe.

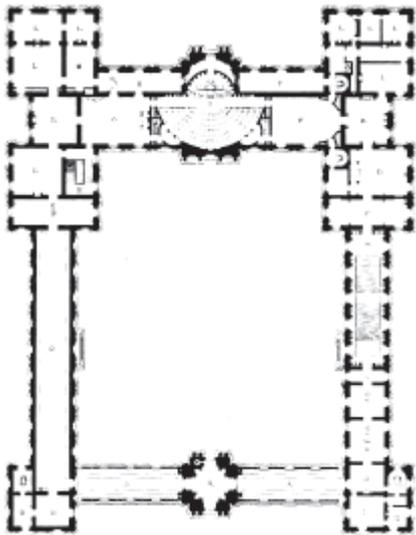




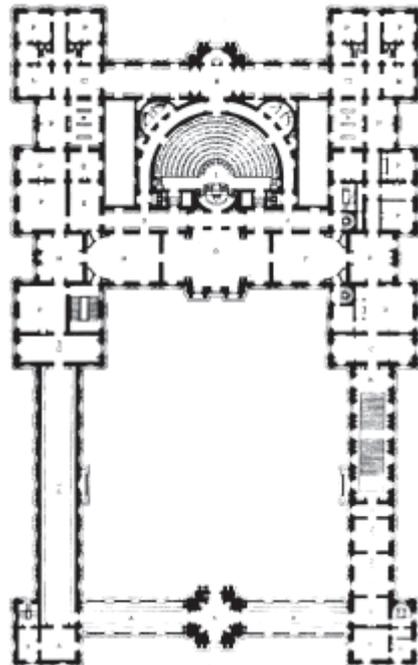
Le palais du Luxembourg sous l'Empire et la Restauration : plan du rez-de-chaussée.



Le palais du Luxembourg sous Louis-Philippe Premier : plan du rez-de-chaussée.



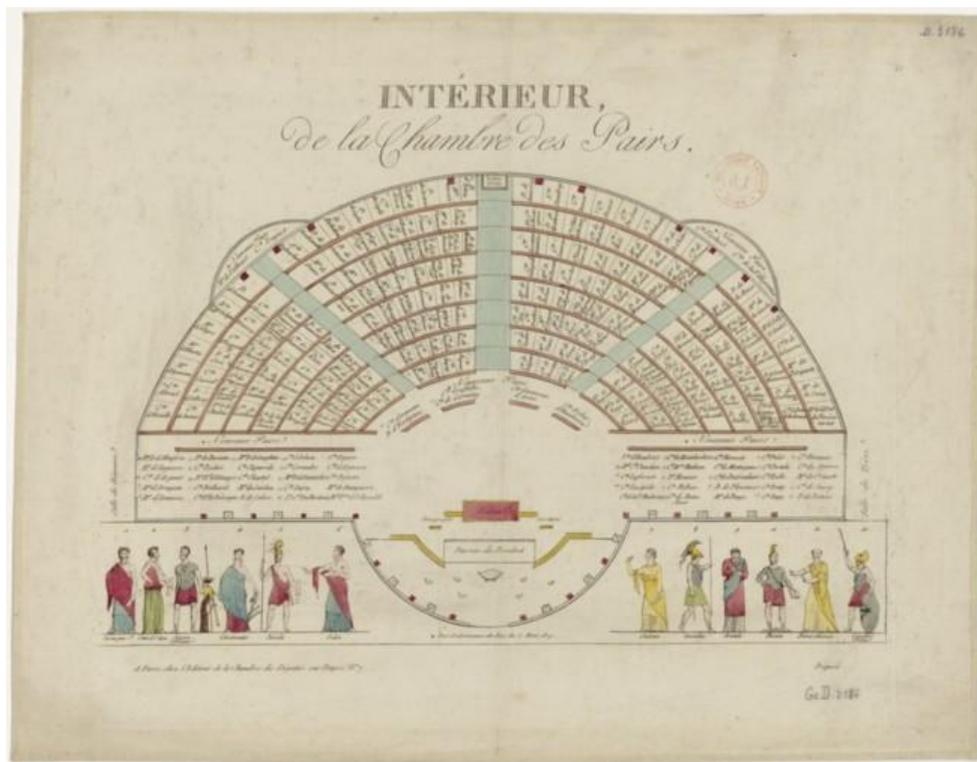
Le palais du Luxembourg sous l'Empire et la Restauration : plan du premier étage.



Le palais du Luxembourg sous Louis-Philippe Premier : plan du premier étage.

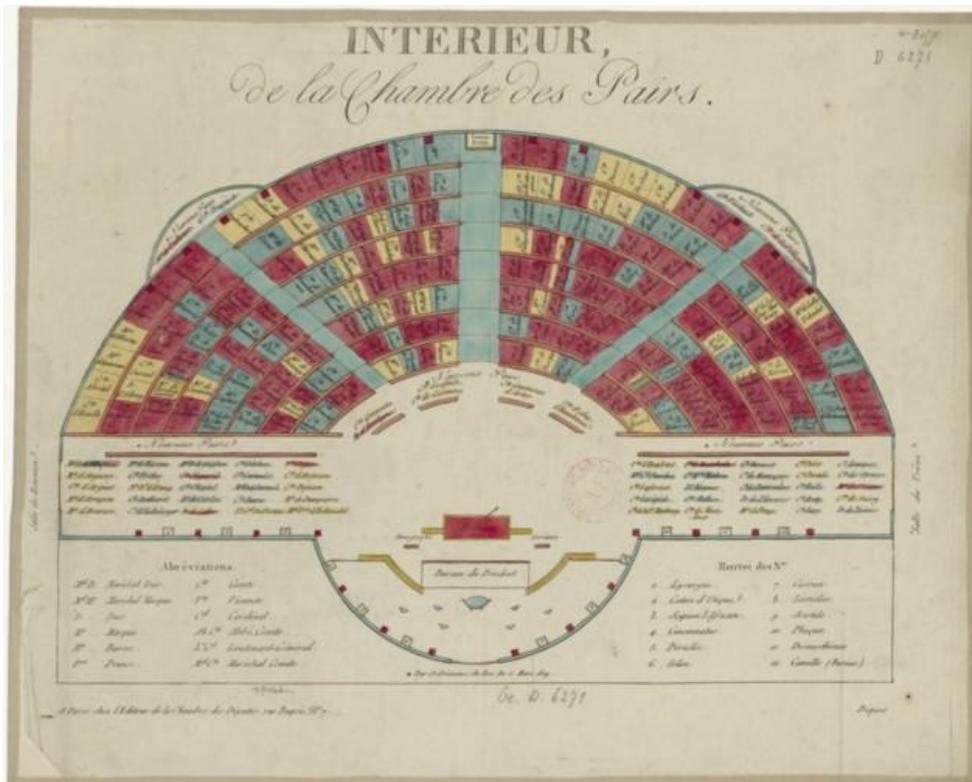


## Annexe 2 : L'hémicycle de la Chambre des pairs



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

*Intérieur de la Chambre des pairs*, une feuille, 42x32cm, Paris : Editeur de la Chambre des Députés, 1819



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

*Intérieur de la Chambre des pairs*, une feuille, 40x31cm, Paris : Editeur de la Chambre des Députés, 1819



### Annexe 3 : Nomination de J.-A. Carrey au poste de bibliothécaire de la Chambre des pairs

J'ai cherché depuis longtemps, Monsieur, les moyens de reconnoître le zèle dont vous n'avez cessé de donner des preuves dans la partie qui vous est confiée sous mes ordres. J'aurois vivement désiré, l'année dernière et celle-ci, élever le médiocre traitement sur lequel votre délicatesse vous a interdit toute réclamation. Gêné par des circonstances plus fortes que ma volonté, je me suis occupé à vous préparer un avenir plus heureux. C'est ajouter à vos droits que d'accroître vos attributions. Vos connaissances littéraires, les soins que vous avez apportés à la conservation et à la réunion d'un petit nombre d'ouvrages importants dont la Chambre est propriétaire, m'ont fait penser que je ne pouvois confier à de meilleures mains les premières éléments de notre Bibliothèque. Je suis persuadé que vous joindrez vos efforts aux miens pour l'augmenter et la rendre digne, un jour, de sa destination. Tout ce qui vous connoît dans la Chambre applaudira à mon choix; je desirerois qu'il vous soit aussi agréable qu'il me l'est à moi-même.

Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens.

Paris le 3<sup>e</sup> Décembre 1818.

Le Grand-Referendaire.  
M<sup>rs</sup> Ledouan

J.-A. Carrey

Lettre du marquis de Sémonville à Carrey datée du 3 décembre 1818, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.



## Annexe 4 : Nomination de J.-A. Carrey au poste de chef de service des archives de la Chambre des pairs

La place de chef des Archives de la Chambre des Pairs devenant vacante, Monsieur, par la nomination de M. Alexandre Cauchy à celle de Garde des registres, je vous annonce avec plaisir que, sur la proposition de M. le Garde honoraire des registres, j'ai vous ai désigné pour le remplacer dans ces fonctions, à partir du 1<sup>er</sup> sec.

Les circonstances ne me permettant pas de vous faire jouir du traitement précédemment alloué à la place de chef des Archives, vos appointemens resteront, quant à présent, tels qu'ils ont été fixés jusqu'à ce jour.

Vous ne me laisserez rien à désirer, Monsieur, si, comme j'en saurois douter, vous apportez dans vos nouvelles fonctions le zèle et le talent qui vous ont distingué jusqu'ici et dont je me plais à vous témoigner ma pleine satisfaction.

Soyez persuadé, Monsieur, de mes sentimens distingués.

Paris, le 6<sup>e</sup> Janvier 1825.

Le Grand-Référendaire  
Sémonville

M. Carrey, chef des Archives de la Chambre des Pairs.

Lettre du marquis de Sémonville à Carrey, datée du 6 janvier 1825, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.



## Annexe 5 : Etat des services de Carrey

PALAIS NATIONAL  
LUXEMBOURG.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

*Etat des services du citoyen Carrey (Jean Arsène) tant au Sénat qu'à la Chambre des Pairs.*

Nom	Emplois	Traitement.	Date de la Nomination	Date de la Cessation de fonctions.	Observations
Carrey (Jean Arsène) de 1810 jusqu'en 1859 à Paris (Seine) (Ene)	Deux chefs des Bureaux des Archives de la Chambre des Pairs	3,000.	1. Août 1810.		
	Chef des Bureaux des Archives et de la Bibliothèque de la Chambre des Pairs	6,000.	9. Décembre 1818		
	—	7,000.	1. Janvier 1826		
	Chef des Archives et de la Bibliothèque de la Chambre des Pairs	8,000.	1. Janvier 1839		
	—	10,000.	1. Janvier 1848.	25. Mars 1848	

*Le Chef de la Comptabilité, ayant fait fonctions de Directeur de l'Administration intérieure, certifie véritable le présent état des services du citoyen Carrey, extrait du Registre matricule des Employés du Sénat et de la Chambre des Pairs.*

*Paris le 15 Mai 1848*

*Alphonse*



*Plus mes services à la marine*

Etat des services du citoyen Carrey (Jean Arsène) tant au Sénat qu'à la Chambre des pairs, établi le 15 mai 1848 par le Chef de la comptabilité, Archives privées de J-A. Carrey, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

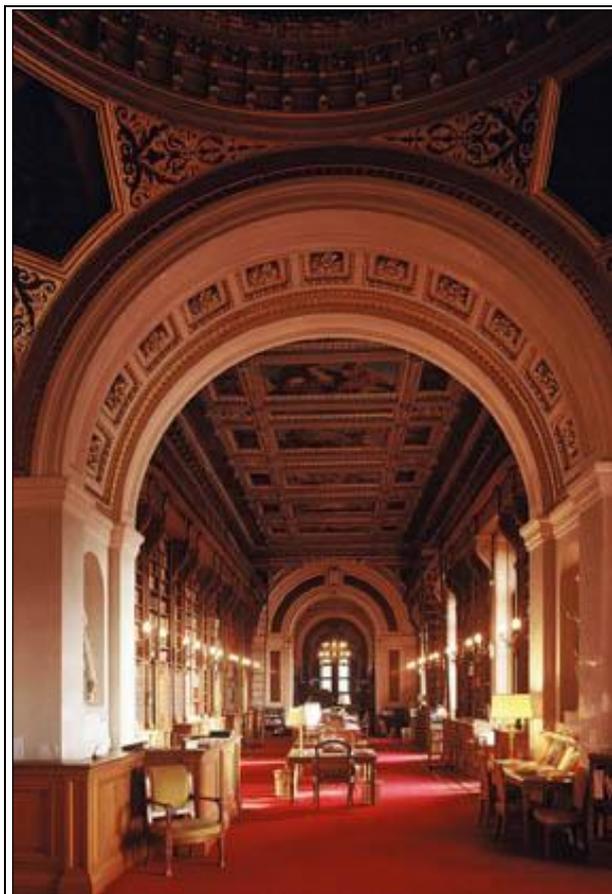


## ***Table des illustrations***

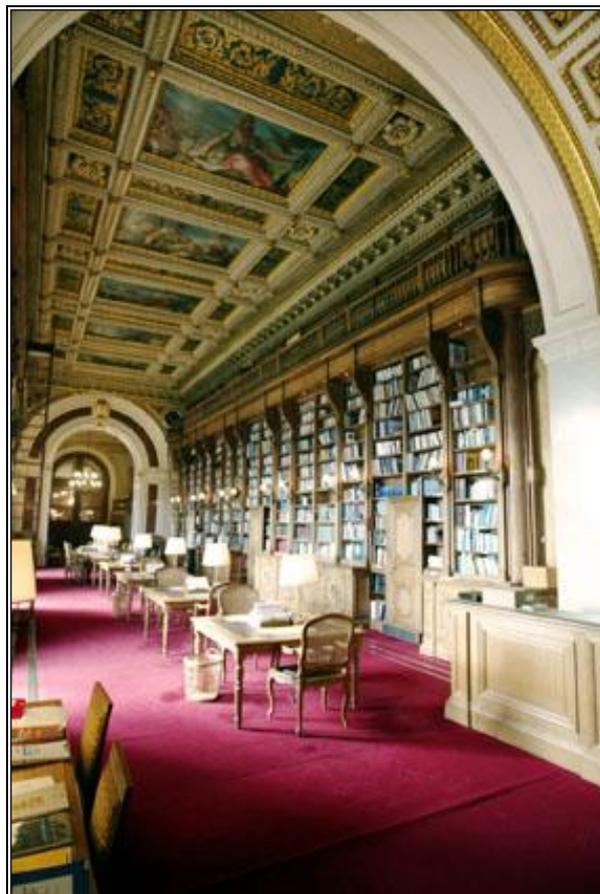
<b>ILL. 1 : LA BIBLIOTHEQUE DU SENAT AUJOURD’HUI.....</b>	<b>83</b>
<b>ILL. 2 : LES DECORATIONS DE DELACROIX.....</b>	<b>85</b>
<b>ILL. 3 : PORTRAITS DES PAIRS PAR NOE .....</b>	<b>89</b>
<b>ILL. 4 : CARICATURES DE SEMONVILLE PAR DAUMIER.....</b>	<b>93</b>
<b>ILL. 5 : PORTRAIT DE CARREY PAR NAIGEON .....</b>	<b>95</b>



### ***III. 1 : La bibliothèque du Sénat aujourd'hui***



*Vue de la bibliothèque du Sénat – salle de lecture,*  
Photo Sénat © Sénat



*Vue de la bibliothèque du Sénat – salle de lecture,*  
Photo Sénat © Sénat



### III. 2 : Les décorations de Delacroix



Eugène Delacroix, *Alexandre, après la bataille d'Arbelles, faisant enfermer les manuscrits d'Homère dans un coffre d'or*, huile et cire sur plafond, bibliothèque du Sénat, 1841-1846.



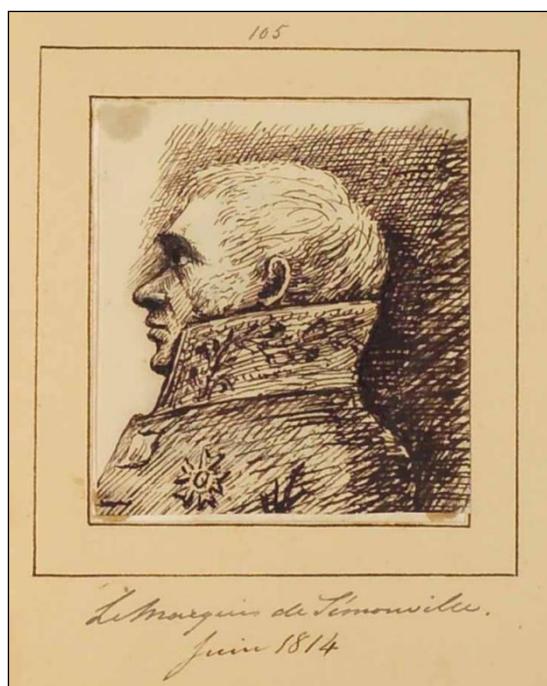
Eugène Delacroix, *Les Limbes*, huile et cire sur plafond, coupole de la bibliothèque du Sénat, 1841-1846.







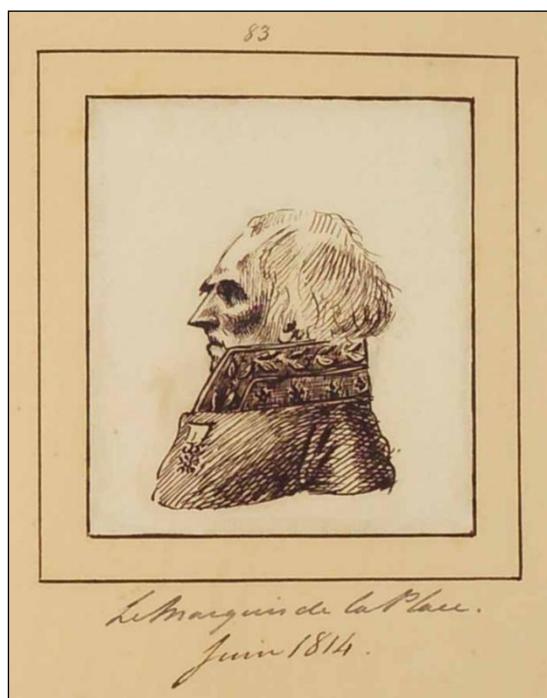
### III. 3 : Portraits des pairs par Noé



Le marquis de Sémonville (1759-1839)



Le comte de Boissy d'Anglas (1756-1826)



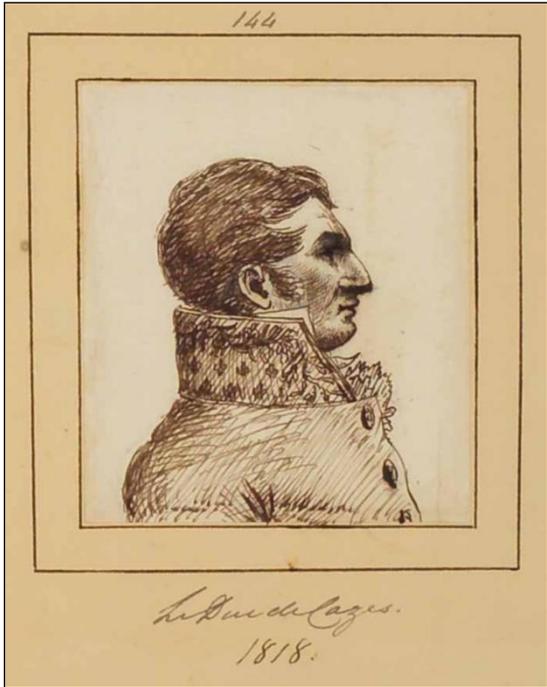
Le marquis de Laplace (1749-1827)



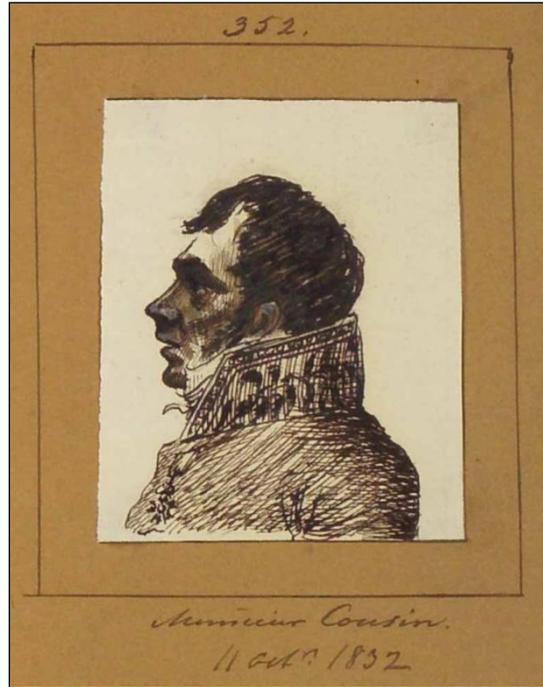
Le vicomte de Morel-Vindé (1759-1842)

NOÉ, (Louis-Pantaléon-Jules-Amédée, comte de) (1777-1858), *Album de MM. les pairs de France*, 477 caricatures des Pairs de France, bibliothèque du Sénat.

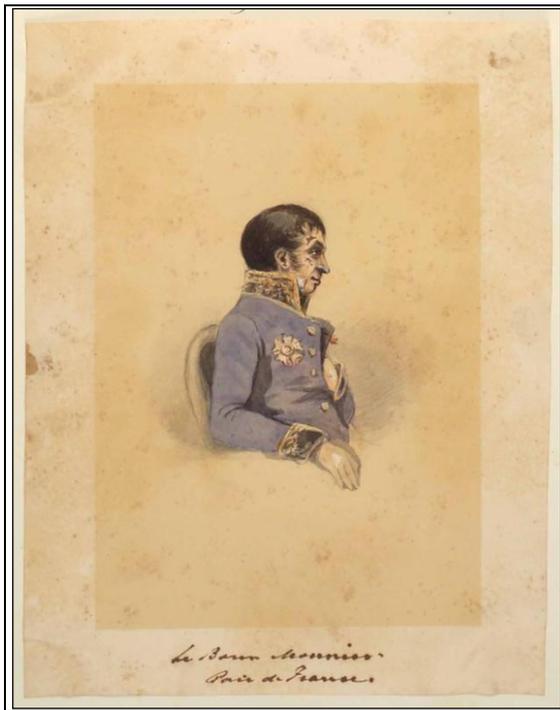




Le duc Decazes (1780-1860)



Victor Cousin (1792-1867)



Le baron Mounier (1783-1843)



Abel-François Villemain (1790-1870)



### III. 4 : Caricatures de Sémonville par Daumier



DAUMIER (Honoré) (1808-1879), *De Sémonville*, 1835, lithographie, dimensions inconnues, BnF, Département des estampes.



DAUMIER (Honoré) (1808-1879), *Charles-Louis Huguet marquis de Sémonville*, dit *Le Hargneux*, terre crue polychrome, 1832-35, Bibliothèque de l'Assemblée Nationale.



### III. 5 : Portrait de Carrey par Naigeon



NAIGEON (Jean), (1753-1832), *Portrait de Carrey*, encre et crayon sur papier, 1857, Archives privées de J.-A. Carrey, Vieille-Eglise en Yvelines.<sup>170</sup>

<sup>170</sup> Jean Naigeon fut conservateur du musée du Luxembourg à partir de 1803. Cf. Charles GABET, *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Vergne, 1834, p.510.